

DELIBERATION N° 09-I-045 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ENTRETIEN ECOLOGIQUE
FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
 - Vu le rapport présenté au point n 2.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	19 777,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	19 777,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9240.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-045 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80692.00	FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Avec près de 600 hectares de plans d'eau et marais, 800 kms de cours d'eau, la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA80) fait partie des premières fédérations de France. Forte de 20.000 pêcheurs adhérents, elle porte et développe le loisir pêche dans le département de la Somme. En 2009, elle s'investit dans un programme de communication décliné en deux actions : la diffusion d'un Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles, ou PDPG, et la réalisation d'un outil pédagogique. Comme pour les fédérations du Nord et du Pas de Calais, l'agence de l'eau souhaite s'associer à ces actions.	L'opération concerne le département de la Somme.	39 554	39 554	TTC	S	50	19 777	
TOTAL				39 554,00	39 554,00				19 777,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-043 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : INFO. COMM. DCE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-138 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à l'information, communication et éducation à l'environnement,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	141 850,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	141 850,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9340.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-043 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80671.00	UNIV SCIENCES ET TECHN LILLE	ACTION COMMUNICATION-VILLENEUVE D'ASCQ	Le circuit de visite a lieu en Région Nord Pas de Calais, en particulier des Monts de Flandres aux Collines de l'Artois (le Mont Noir, Bailleul, Bruay La Buisnière, Bours)	2 331	2 331	TTC	SF	F	500	
80672.00	LIANES COOPERATION	ACTION COMMUNICATION-LILLE	Ce colloque a lieu le 2 décembre 2009, au Nouveau Siècle à Lille.	32 500	32 500	TTC	SF	F	3 000	
80674.00	CLUB DE LA PRESSE REGION NORD	ACTION COMMUNICATION-LILLE	ces actions concernent la région Nord Pas de Calais.	16 000	16 000	TTC	SF	F	4 000	
80680.00	CITE NATURE	ACTION COMMUNICATION-ARRAS	Cité Nature est basé à Arras.	275 000	275 000	TTC	SF	F	60 500	
80693.00	ASSOCIATION DE PREFIGURATION AU G.E.I.E. ESCAUT VIVANT	ACTION COMMUNICATION-VALENCIENNES	L'action a lieu le long du fleuve Escaut, dans le district international du même nom.	109 000	109 000	TTC	SF	F	70 850	
80697.00	ASSOCIATION LES ARPENTEURS	ACTION COMMUNICATION-DUNKERQUE	L'action a lieu le long du littoral dunkerquois (Ghyvelde à Dunkerque)	20 000	20 000	TTC	SF	F	3 000	
TOTAL				454 831,00	454 831,00				141 850,00	

* SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-046 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : INFO. COMM. EDUCATION ENVIRONNEMENT

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-138 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à l'information, communication et éducation à l'environnement,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

25 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	33 221,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	33 221,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9341.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-046 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80694.00	REGIE NOREADE	ACTION COMMUNICATION-WASQUEHAL	Cet outil est destiné aux écoles de l'Avesnois participant au projet " agenda 21 scolaire " et concernera également les établissements du Nord Pas de Calais.	3 383,77	3 383,77	TTC	SF	F	1 690	
80695.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT	ACTION COMMUNICATION-WALLERS	Le projet concerne le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Hainaut, soit 39 communes réparties dans l'Amandinois, le Denaisis et l'Ostrevant pour 144 000 habitants.	42 000	42 000	TTC	SF	F	3 000	
80696.00	COLLEGE JEHAN LE FRERON	ACTION COMMUNICATION-CREVECOEUR LE GRAND	Ce projet concerne tous les établissements scolaires de Picardie (Aisne, Somme et Oise)	7 400	7 400	TTC	SF	F	3 000	
80698.00	ECOLE PRIMAIRE DU VIEUX MOULIN	ACTION COMMUNICATION-AMES	Ecole du Vieux Moulin de Ames (Pas de Calais)	819,28	819,28	TTC	SF	F	656	
80699.00	COLLEGE VERLAINE	ACTION COMMUNICATION-ARRAS	Collège Verlaine (St Nicolas les Arras - 62)	1 200	1 200	TTC	SF	F	800	
80700.00	COLLEGE DU BREDENARDE	ACTION COMMUNICATION-AUDRUICQ	Collège du Bredenarde (audruicq - 62)	1 863	1 863	TTC	SF	F	800	
80701.00	COLLEGE NATIONALISE BLAISE PASCAL	ACTION COMMUNICATION-MAZINGARBE	Collège Blaise Pascal (Mazingarbe - 62)	1 827	1 827	TTC	SF	F	800	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80702.00	ECOLE PRIMAIRE VOLTAIRE DIDEROT	ACTION COMMUNICATION-ROUBAIX	Ecole Voltaire Diderot (Roubaix - 59)	980	980	TTC	SF	F	784	
80703.00	VIEUX CONDE	ACTION COMMUNICATION-VIEUX CONDE	Mairie de Vieux Condé pour les écoles : Marcel Caby, Carnot, Joliot Curie, Mont de Péruwelz (Vieux Condé - 59)	32 742,50	32 742,50	TTC	SF	F	4 000	
80704.00	LYCEE ERNEST COUTEAUX	ACTION COMMUNICATION-SAINT AMAND LES EAUX	Lycée Ernest Couteaux (St Amand les Eaux - 59)	1 650	1 650	TTC	SF	F	800	
80705.00	COLLEGE DU VAL DE LA SENSEE	ACTION COMMUNICATION-ARLEUX	Collège Val de Sensée (Arleux - 59)	1 580	1 580	TTC	SF	F	800	
80706.00	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ACTION COMMUNICATION-MARETZ	Ecole Élémentaire de Marez (Marez - 59)	998	998	TTC	SF	F	799	
80708.00	COLLEGE GUY MOLLET	ACTION COMMUNICATION-LOMME LILLE	Collège Guy Mollet (Lomme - 59)	920	920	TTC	SF	F	736	
80709.00	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	ACTION COMMUNICATION-LAMBRES LEZ DOUAI	MJC de Lambres lez Douai pour les 4 écoles (Lambres lez Douai - 59)	9 412,95	9 412,95	TTC	SF	F	3 200	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80716.00	COLLEGE DE L' EUROPE	ACTION COMMUNICATION-TOURCOING	Collège Lucie Aubrac (Tourcoing - 59)	300	300	TTC	SF	F	240	
80717.00	ECOLE PRIMAIRE BLAISE PASCAL	ACTION COMMUNICATION-GRANDE SYNTHE	Ecole Primaire Blaise Pascal (Grande Synthe - 59)	1 000	1 000	TTC	SF	F	800	
80718.00	COLLEGE NATIONALISE DUPLEIX	ACTION COMMUNICATION-LANDRECIES	Collège Dupleix (Landrecies - 59)	776,50	776,50	TTC	SF	F	620	
80719.00	COLLEGE JULES FERRY	ACTION COMMUNICATION-CONTY	Collège Jules Ferry (Conty - 80)	1 100	1 100	TTC	SF	F	750	
80720.00	ECOLE MATERNELLE SCHWEITZER	ACTION COMMUNICATION-AMIENS	Ecole Maternelle Schweitzer (Amiens - 80)	2 700	2 700	TTC	SF	F	500	
80721.00	COLLEGE NATIONALISE	ACTION COMMUNICATION-AMIENS	Collège Amiral Lejeune (Amiens - 80)	4 650	4 650	TTC	SF	F	3 575	
80722.00	LYCEE EDOUARD BRANLY	ACTION COMMUNICATION-AMIENS	Lycée Edouard Branly (Amiens - 80)	2 610	2 610	TTC	SF	F	800	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80723.00	COLLEGE JULES VERNE	ACTION COMMUNICATION-RIVERY	Collège Jules Verne (Rivery - 80)	1 700	1 700	TTC	SF	F	800	
80724.00	LYCEE PROFESSIONNEL DU MARQUENTERRE	ACTION COMMUNICATION-RUE	Lycée Professionnel du Marquenterre (Rue - 80)	5 480	5 480	TTC	SF	F	800	
80725.00	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	ACTION COMMUNICATION-PROYART	Ecole de Proyart (Proyart - 80)	3 200	3 200	TTC	SF	F	2 035	
80726.00	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ACTION COMMUNICATION-FRANVILLERS	FRANVILLERS	653	653	TTC	SF	F	436	
TOTAL				130 946,00	130 946,00				33 221,00	

* SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : INFO. COMM. DCE

Dossier n°6519501 : GREEN BELGIUM

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-138 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à l'information, communication et éducation à l'environnement,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9340.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-044 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
65195.01	GREEN BELGIUM	ACTUALISATION DU BUDGET GLOBAL	Le projet concerne les jeunes volontaires pour l'eau des trois pays concernés par l'Escaut : La France (bassin Artois Picardie), la Belgique et les Pays-Bas.	-224 735	-224 735	TTC				
TOTAL				-224 735,00	-224 735,00				0	

* :

DELIBERATION N° 09-I-048 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : LES OPERATIONS GROUPEES
PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES NETTOYEURS A SEC

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n 3.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière aux nettoyeurs à sec du bassin Artois-Picardie pour l'installation d'équipements permettant de réduire les rejets de solvants chlorés dans les eaux usées.

Article 2 :

La participation financière est apportée sous la forme d'une subvention égale à 30 % du coût des équipements dans la limite d'un montant maximal finançable de 26 000 € HT par atelier de nettoyage à sec et blanchisserie soit une participation financière d'un montant maximal de 7 800 €.

Article 3 :

Délégation est donnée au Directeur pour attribuer les participations financières dans la limite d'un montant maximal de 390 000 € pour la période 2010 à 2012 inclus.

Le Directeur rend compte au moins annuellement à la Commission Permanente des Interventions des participations financières ainsi accordées.

Article 4 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de programme 9130 « lutte contre la pollution industrielle ».

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80499.00	MAYOLLE ASSAINISSEMENT	Elaboration d'un plan d'épandage des matières de vidange.	- PROYART	6 120	6 120	HT	S	30	1 836	
TOTAL				1 979 698,00	1 068 373,00				618 086,00	

* AC : Avance convertible en subvention
 S : Subvention
 A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

DELIBERATION N° 09-I-051 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS)

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-125 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative aux sites pollués constituant une menace pour les ressources en eau et le milieu aquatique,
 - Vu le rapport présenté au point n 3.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	164 150,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	164 150,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9135.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-051 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80153.00	SOCIETE PIERRE BRABANT	Etude de dépollution d'une partie du site de la Société Brabant.	- TRESSIN	93 400	93 400	HT	S	50	46 700	
80191.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude diagnostic et détaillée des risques du site du Fort de Tressin.	- TRESSIN	234 900	234 900	HT	S	50	117 450	
TOTAL				328 300,00	328 300,00				164 150,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-050 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION DES CONVENTIONS

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
 - Vu le rapport présenté au point n 3.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

Les dates d'atteinte des objectifs mentionnées à l'article 5 des conventions de participation financière reprises en annexe 1 sont annulées et remplacées par les nouvelles dates indiquées dans cette même annexe qui constitueront les dates de solde de ces conventions.

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage les actes correspondants, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE N° 1

MODIFICATION DES DATES D'ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXEES DANS LES CONVENTIONS SUIVANTES

INTERLOCUTEUR FINANCIER	COMMUNE	Date atteinte Objectif précédent	Nouvelle date Objectif	N° Prog.	N° Convention	N° délibération ou décision du Directeur	Date de la dernière délibération ou décision du Directeur
RUBIS TERMINAL	59 – DUNKERQUE	30/06/2009	04/09/2010	9	61209	07-A-001	30/03/2007
CASSE DE DON	59 – DON	30/06/2009	31/12/2011	9	61247	07-A-001	30/03/2007
ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE	59 - DUNKERQUE	30/06/2009	31/12/2010	9	65702	08-A-036	26/06/2008

DELIBERATION N° 09-I-052 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : COMMUNE DE GOUZEACOURT

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 09-A-009 du Conseil d'Administration du 27 Mars 2009 relative aux réseaux d'assainissement,
- Vu la demande du maître d'ouvrage en date du 8 juillet 2009,
- Vu le rapport présenté au point n 4.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article unique :

L'Agence de l'Eau ne peut donner une suite favorable à la demande de participation financière relative à la demande d'aide exceptionnelle de la Mairie de Gouzeaucourt (59) pour un montant de travaux prévisionnel de 450 000 € TTC suite aux inondations du 11 septembre 2008 pour le lotissement communal ; ces travaux ne répondent pas aux conditions et modalités de participation financière prévues dans les délibérations d'application du programme.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

DELIBERATION N° 09-I-053 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : COMMUNE DE DOUAI

DEMANDE DE DEROGATION DEMARRAGE DES TRAVAUX ANTICIPES RUE DE LA
FOSSE BERNARD ET RUE ANHIERS

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-073 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé,
- Vu la demande du maître d'ouvrage en date du 28 mai 2009,
- Vu le rapport présenté au point n 4.1.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article unique :

L'Agence de l'Eau ne peut donner une suite favorable à la demande de participation financière relative à la réalisation de travaux de gestion alternative des eaux pluviales Rue de la Fosse Bernard et Rue Anhiers ; ces travaux ne répondent pas aux conditions et modalités de participation financière prévues dans les délibérations d'application du programme.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

DELIBERATION N° 09-I-054 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SEDE ENVIRONNEMENT

PROJET DE METHANISATION DE DECHETS A GRAINCOURT LES HAVRINCOURT

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n°08-A-072 du Conseil d'Administration du 26 septembre 2009 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales,
- Vu la demande du maître d'ouvrage en date du 30 mars 2009,
- Vu le rapport présenté au point n 4.1.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article unique :

L'Agence de l'Eau ne peut donner une suite favorable à la demande de participation financière relative à la réalisation d'un outil de traitement des déchets ayant pour objectif la production d'énergie ; ces travaux ne répondent pas aux conditions et modalités de participation financière prévues dans les délibérations d'application du programme.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

DELIBERATION N° 09-I-055 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-072 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 4.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

46 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	5 693 928,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	90 172,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	5 111 018,00 €
Montant total	10 895 118,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9110.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-055 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66908.01	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Etude d'identification de la provenance des rejets collectés à la STEP de Valenciennes et réflexion sur la réalisation du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement	VALENCIENNES	33 944	33 944	HT	S	50	16 972	
67482.01	CHAULNES	Complément de financement suite au désengagement partiel du Conseil Général de la Somme la Subvention du CG 80 passe de 298 800€ à 123 810€	CHAULNES SE	0	0	HT	A 1+20	32,72	175 068	
67489.02	SI DISTRIB TRAITEMENT EAU VALLEE NOYE	Complément de financement suite au désengagement financier partiel du Conseil Général de la Somme la subvention du CG 80 passe de 424 000€ à 149 270€	AILLY SUR NOYE SE	0	0	HT	A 1+20	32,18	274 656	
68175.01	ESQUERDES	Etudes préalables à la construction de la station d'épuration (2 700 eh)	ESQUERDES	3 600	3 600	HT	S	50	1 800	
68351.01	SIVU ADDUC DISTR EAU POTABLE LEULINGHEM	Etudes préalables à la construction de la station d'épuration (2000 eh finançables)	LEULINGHEM	14 057	14 057	HT	S	50	7 028	
71678.00	SICOM ASSAINISSEMENT ONNAING VICQ QUAROUBLE	Aménagement d'une aire de stockage des boues	ONNAING	399 575	311 540	HT	S	25	77 885	
							S /UR#	20	6 137	
							A 1+20	40	124 616	
77018.00	ACHIET LE GRAND	Etude diagnostic du système d'assainissement	ACHIET LE GRAND	47 130	47 130	HT	S	50	23 565	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
78518.00	REGIE NOREADE	Construction de la station d'épuration par lagunage naturel	BERMERIES	166 820	143 730	HT	S /UR	20	28 746	
							S	36,67	52 705	
78538.00	REGIE NOREADE	Construction de la station d'épuration	REJET DE BEAULIEU	527 900	359 816	HT	S	25	89 954	
							A 1+20	35	125 935	
							S /UR	20	71 963	
78558.00	REGIE NOREADE	Construction de la station d'épuration de Borre-Pradelles	PRADELLES	561 317	561 317	HT	A 1+20	35	196 460	
							S	25	140 329	
							S /UR	20	112 263	
79378.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Construction de la station d'épuration	CONTEVILLE EN TERNOIS	90 000	78 577	HT	S /UR	20	15 715	
							S	36,67	28 814	
79884.00	AUBIGNY EN ARTOIS	Reconstruction de la station d'épuration	AUBIGNY EN ARTOIS	2 006 300	1 128 578	HT	S /UR	20	225 715	
							S	25	282 144	
							A 1+20	35	395 002	
79938.00	LES RUES DES VIGNES	Mise en conformité de la filière boue de la station intercommunale	LES RUES DES VIGNES	193 000	193 000	HT	S /UR	20	38 600	
							S	36,67	70 773	
80022.00	REGIE NOREADE	Construction de la station d'épuration	OPPY	1 470 000	891 188	HT	S /UR	20	178 237	
							S	25	222 797	
							A 1+20	35	311 915	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80023.00	SICOM ASSAINISSEMENT URBAIN CAMPBIN PHALEMPIN	Etude de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de la station d'épuration de Camphin Phalempin	CAMPBIN EN CAREMBAULT	82 500	82 500	HT	S	50	41 250	
80028.00	SI DE LA PEVELE	Etude de faisabilité pour la mise aux normes de la station	BEUVRY-LA-FORET	15 480	15 480	HT	S	50	7 740	
80033.00	REGIE NOREADE	Aménagement de la filière boues	OSTRICOURT	230 328	153 552	HT	S	38,33	58 856	
80146.00	SYND INTERCOM ASSAINI FOURMIES WIGNEHIES	Construction de l'unité de traitement Rue Datchet	FOURMIES	76 530	26 052	HT	S	38,33	9 985	
80199.00	SAMER	Station d'épuration du secteur Le Breuil	SAMER	98 000	34 671	HT	S /UR	20	6 934	
							S	36,67	12 713	
80212.00	REGIE NOREADE	Création Station	WEST CAPPEL	502 000	465 007	HT	S /UR	20	93 001	
							S	25	116 251	
							A 1+20	35	162 752	
80223.00	SAINTE MARIE KERQUE	Création Station	SAINTE MARIE KERQUE	753 000	499 551	HT	S /UR	20	99 910	
							S	25	124 887	
							A 1+20	35	174 842	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80226.00	SIAEP VALLEE DU BLEQUIN	Etude préalable Station	NIELLES LES BLEQUIN	30 000	30 000	HT	S	50	15 000	
80230.00	SIVU ADDUC DISTR EAU POTABLE LEULINGHEM	Création Station	LEULINGHEM	1 753 255	1 091 214	HT	S /UR	20	218 242	
							S	25	272 803	
							A 1+20	35	381 924	
80238.00	CROIX EN TERNOIS	Amélioration Station	CROIX EN TERNOIS	27 000	24 000	HT	S /UR	20	4 800	
							S	36,67	8 800	
80244.00	NUNCQ HAUTECOTE	Amélioration Station	NUNCQ HAUTECOTE	53 000	37 000	HT	S /UR	20	7 400	
							S	36,67	13 567	
80251.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Etude de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la lagune	ESTREE CAUCHY	17 660	17 660	HT	S	50	8 830	
80277.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Etude de la maîtrise d'oeuvre pour la mise aux normes de la filière boues	AUCHY LES MINES	46 700	46 700	HT	S	50	23 350	
80281.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Etude de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la station intercommunale	RICHEBOURG	133 000	133 000	HT	S	50	66 500	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80286.00	REGIE NOREADE	Mise en oeuvre du traitement du phosphore	ROSULT	50 000	50 000	HT	S /UR	20	10 000	
							S	36,67	18 335	
80396.00	S I DES EAUX DE FLIXECOURT	Etude préalable Station	FLIXECOURT SE	89 400	89 400	HT	S	50	44 700	
80397.00	SI D ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Etude préalable aux travaux	JUSSY SE	118 000	118 000	HT	S	50	59 000	
80398.00	NUNCQ HAUTECOTE	Etude	NUNCQ HAUTECOTE	4 000	4 000	HT	S	50	2 000	
80399.00	SIEA DE LA VALLEE DE L' HALLUE	Etude préalable aux travaux	QUERRIEU	11 500	11 500	HT	S	50	5 750	X
80400.00	SYNDICAT D ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PAYS HAMOIS	Traitement/stockage des boues	HAM	1 130 951	900 000	HT	S /UR#	20	68 400	
							S	25	225 000	
							A 1+20	40	360 000	
80401.00	LONGPRE LES CORPS SAINTS	Traitement/stockage des boues	LONGPRE LES CORPS SAINTS SE	146 000	146 000	HT	S /UR	20	29 200	
							S	36,67	53 538	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80402.00	ORESMAUX	Création Station	ORESMAUX SE	840 000	661 906	HT	S	25	165 476	
							A 1+20	35	231 667	
							S /UR	20	132 381	
80403.00	LE MESNIL CONTEVILLE	Création Station	LE MESNIL CONTEVILLE SE	170 000	102 430	HT	S /UR	20	20 486	
							S	36,67	37 561	
80410.00	SAINT RIQUIER	Etude préalable Station	ST RIQUIER SE	70 000	70 000	HT	S	50	35 000	
80413.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ASSAINISSEMENT DE L'AVRE	Création Station	PIERREPONT SUR AVRE SE	1 030 000	921 808	HT	S /UR	20	184 361	
							S	25	230 452	
							A 1+20	35	322 632	
80414.00	FRESNOY LE GRAND	Traitement/stockage des boues	FRESNOY LE GRAND SE	305 000	305 000	HT	S /UR	20	61 000	
							S	25	76 250	
							A 1+20	35	106 750	
80415.00	MONTDIDIER	Amélioration Station	MONTDIDIER SE	2 167 946	2 118 978	HT	S	25	529 744	
							A 1+20	40	847 591	
80416.00	MONTDIDIER	Amélioration Station	MONTDIDIER SE	614 983	601 147	HT	AC	15	90 172	
							A 1+10	55	330 630	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80439.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Amélioration Station	BRAY DUNES SE	33 500	33 500	HT	S	38,33	12 840	
80455.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Station d'épuration intercommunale de Hames Boucres, Saint Tricat, Nielles les Calais	HAMES BOUCRES	2 456 000	1 261 652	HT	S /UR	20	252 330	
							S	25	315 413	
							A	35	441 578	
80457.00	NESLE	Traitement/stockage des boues	NESLE SE	420 000	420 000	HT	S /UR	20	84 000	
							S	25	105 000	
							A 1+20	35	147 000	
80478.00	RUE	Etude préalable aux travaux	RUE SE	65 500	65 500	HT	S	50	32 750	
TOTAL				19 054 876,00	14 303 685,00				10 895 118,00	

- *
S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
AC : Avance convertible en subvention
A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé
A : .

DELIBERATION N° 09-I-057 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-073 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé,
- Vu le rapport présenté au point n 4.2.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

37 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 472 689,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	1 097 755,00 €
Montant total	2 570 444,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9115.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-057 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67251.01	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Construction d'un bassin de stockage des eaux de temps de pluie (solitude) (complément financier)	DOUAI	108 126	108 126	HT	S	15	16 219	
							A 1+20	30	32 438	
75658.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	Etude de caractérisation de la pollution de l'eau pluviale générée par une zone industrielle fortement fréquenté et évaluation de l'efficacité des ouvrages de traitement des eaux pluviales (débourbeurs, séparateurs d'hydrocarbures et lits de sable).	SAINTE LAURENT BLANGY, MONCHY LE PREUX et FEUCHY	17 500	17 500	HT	S	50	8 750	
75898.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	Gestion alternative des eaux pluviales	SAINTE-LAURENT-BLANGY : lotissement les Côteaux d'Hervin	93 000	93 000	HT	S	25	23 250	
76179.00	AUBY	Gestion alternative des eaux pluviales	AUBY : rue de Douai et impasses Basly, Curie, Brossolette, Flers et Voltaire	275 000	275 000	HT	S	15	41 250	
							A 1+20	30	82 500	
76818.00	LIEVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	LIEVIN : lotissement le Fossé à Sec	167 000	151 430	HT	S	25	37 857	
76898.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales	BUGNICOURT : zone d'activités	145 000	114 000	HT	S	25	28 500	
							S /UR	20	22 800	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
77038.00	BEUVRY	Gestion alternative des eaux pluviales	BEUVRY : ruelle et parking de la place et service technique	41 760	41 760	HT	S	25	10 440	
79058.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Construction d'un bassin de stockage des eaux de temps de pluie au secteur Coquidet	ARRAS	7 013 000	1 135 080	HT	S	15	170 262	
							A 1+20	30	340 524	
79078.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Etude de schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur les unités techniques de Maubeuge et Aulnoye-Aymeries	MAUBEUGE et AULNOYE-AYMERIES	290 200	290 200	HT	S	50	145 100	
79118.00	LORGIES	Gestion alternative des eaux pluviales	LORGIES : école du centre	16 610	14 630	HT	S/UR	20	2 926	
							S	25	3 657	
79160.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Gestion alternative des eaux pluviales	BEUVRY : base nautique	20 000	9 880	HT	S	25	2 470	
79258.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Gestion alternative des eaux pluviales	BRUAY LA BUISSIERE : stade parc	26 000	6 840	HT	S	25	1 710	
79278.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Gestion alternative des eaux pluviales	BEUVRY : gare TER	63 725	49 400	HT	S	25	12 350	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80024.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Gestion alternative des eaux pluviales	RUITZ : bâtiment relais	7 000	7 000	HT	S /UR	20	1 400	
							S	25	1 750	
80025.00	LEFOREST	Gestion alternative des eaux pluviales	LEFOREST : salle de sport	16 000	12 540	HT	S	25	3 135	
80029.00	AUBY	Gestion alternative des eaux pluviales	AUBY : salle de spectacle	76 000	76 000	HT	S	25	19 000	
80030.00	AUBY	Gestion alternative des eaux pluviales	AUBY : nouvelle mairie	38 000	38 000	HT	S	25	9 500	
80034.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Gestion alternative des eaux pluviales	HAUTMONT : esplanade Saint Marcel	161 000	108 300	HT	S	25	27 075	
80035.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI : rue du Polygone	38 100	38 100	HT	S	25	9 525	
80036.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales	SIN LE NOBLE : cité Puits du Midi	198 000	198 000	HT	S	25	49 500	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80037.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI : espace gare	450 000	96 900	HT	S	25	24 225	
80180.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Gestion alternative des eaux pluviales	AULNOYE AYMERIES : place du 8 mai 1945	871 000	704 805	HT	S	15	105 720	
							A 1+20	30	211 441	
80181.00	DAINVILLE	Gestion alternative des eaux pluviales	DAINVILLE : chemin du Warluquet	108 500	51 300	HT	S	25	12 825	
80184.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Etude de Maitrise d'oeuvre du Bassin Churchill	VALENCIENNES	31 000	31 000	HT	S	50	15 500	
80197.00	SAMER	Gestion eau de pluie urbaine	lotissement les frênes	192 000	144 875	HT	S /UR	20	28 975	
							S	25	36 218	
80275.00	BRUAY LA BUISSIERE	Gestion alternative des eaux pluviales	BRUAY LA BUISSIERE : rue de Divion	18 285	18 285	HT	S	25	4 571	
80279.00	AUBIGNY EN ARTOIS	Construction d'un bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie en entrée de station	AUBIGNY EN ARTOIS	566 000	511 610	HT	S /UR	20	102 322	
							S	15	76 741	
							A 1+20	30	153 483	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80280.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	ROUVROY : résidence des chênes	202 925	78 850	HT	S	25	19 712	
80406.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	Gestion alternative des eaux pluviales	ARRAS : voirie d'accès au bassin Coquidet	12 000	9 785	HT	S	25	2 446	
80409.00	ROUBAIX	Gestion alternative des eaux pluviales	ROUBAIX : rue de la Guinguette (stade de football)	442 058	245 290	HT	S	15	36 793	
							A 1+20	30	73 587	
80411.00	ROUBAIX	Gestion alternative des eaux pluviales	ROUBAIX : rue Chanzy	20 277	13 585	HT	S	25	3 396	
80412.00	ROUBAIX	Gestion alternative des eaux pluviales	ROUBAIX : rue Brézin	43 200	24 700	HT	S	25	6 175	
80456.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie	ESTEVELLES	199 868	199 868	HT	S /UR	20	39 973	
							S	25	49 967	
80459.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ASSAINISSEMENT DE L'AVRE	Bassin de pollution	PIERREPONT-SUR-AVRE.	262 000	262 000	HT	S /UR	20	52 400	
							S	15	39 300	
							A 1+20	30	78 600	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80462.00	MONTDIDIER	Bassin de pollution	MONTDIDIER	417 274	417 274	HT	S	15	62 591	
							A 1+20	30	125 182	
80463.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANTERRE	Gestion eau de pluie urbaine	HARBONNIERES	218 730	218 730	HT	S /UR	20	43 746	
							S	25	54 682	
80533.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Gestion eau de pluie urbaine	COULOGNE	68 000	23 940	HT	S	25	5 985	
TOTAL				12 934 138,00	5 837 583,00				2 570 444,00	

* S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

DELIBERATION N° 09-I-058 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-089 du Conseil d'Administration du 3 Octobre 2008 relative à l'assainissement non collectif,
 - Vu le rapport présenté au point n 4.2.4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	208 134,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	208 134,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9113.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-058 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80194.00	SOUASTRE	ETUDE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	SOUASTRE	8 000	8 000	HT	S	50	4 000	
80220.00	SIAEP REGION HARDINGHEN	ETUDE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	HARDINGHEN	64 000	64 000	HT	S	50	32 000	
80225.00	BIENVILLERS AU BOIS	ETUDE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	BIENVILLERS AU BOIS	14 000	14 000	HT	S	50	7 000	
80393.00	FORT MAHON PLAGE	ETUDE DE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	FORT MAHON PLAGE	14 000	14 000	TTC	S	50	7 000	
80454.00	COMMUNAUTE COMMUNES SUD OUEST AMIENOIS	TRAVAUX ANC MO PUBLIQUE : Mise en conformité de 38 installations d'assainissement non-collectif dont 1 installation (Mairie - Ecole de Warlus) comptant pour 13 EH.	MOLLIENS-DREUIL	311 435	283 460	TTC	SF	F	7 600	
							S	40	113 384	
80479.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	ETUDE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	GUEMPS	6 300	6 300	HT	S	50	3 150	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80534.00	LE HAMEL	TRAVAUX ANC MO PUBLIQUE : Travaux de réhabilitation de 10 dispositifs d'assainissement individuels (tranche conditionnelle n°1).	LE HAMEL	105 000	80 000	TTC	SF	F	2 000	
							S	40	32 000	
TOTAL				522 735,00	469 760,00				208 134,00	

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-059 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu les Règlements Intérieurs du Comité de Bassin Artois-Picardie et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 09-A-009 du Conseil d'Administration du 27 Mars 2009 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point 4.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 novembre 2009.

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises ci-dessous et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 523 120 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	475 140 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	1 267 200 €
Montant total	3 265 460 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour engager chacune de ces participations financières soit d'ici le 31 décembre 2009, soit à compter du 1^{er} janvier 2010 ainsi qu'établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9120.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-059 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80631.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	FOURNES EN WEPPE Rues Carnot et Thiers - Reprise des EU du centre	450 000	450 000	HT	S	20	90 000	
							AC 2+1	30	135 000	
							S /UR	20	90 000	
80633.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension collecte	FOURNES EN WEPPE Rues Pasteur et Hugo (rue Faidherbe)	940 000	940 000	HT	S /UR	20	188 000	
							S	20	188 000	
							AC 2+1	30	282 000	
80634.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE GY	Réseau Transfert (OTEU)	MONTENESCOURT Gouves OTEU	155 600	155 600	HT	A 1+20	30	46 680	
							S /UR	20	31 120	
							S	20	31 120	
80638.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE GY	Réseau Extension collecte	MONTENESCOURT Rues de Gouves, Principale, du Gy, Route de Warlus	329 397	193 800	HT	S /UR	20	38 760	
							S	20	38 760	
							AC 2+1	30	58 140	
80642.00	BUCQUOY	Réseau Extension collecte	BUCQUOY Rues de l'Equelette, du Buisson Wallerand, du Bosquet et chemin du Quesnoy	255 660	68 400	HT	S /UR	20	13 680	
							S	20	13 680	
							A 1+20	30	20 520	
80660.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Elimin.Eaux Claires Parasites	ARMENTIERES Rivière des Laies : Déconnexion de la rivière des Laies dans Armentières (1ère partie).	4 000 000	4 000 000	HT	S	20	800 000	
							A 1+20	30	1 200 000	
TOTAL				6 130 657,00	5 807 800,00				3 265 460,00	

DELIBERATION N° 09-I-60 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 09-A-009 du Conseil d'Administration du 27 Mars 2009 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 4.3.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

173 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	12 838 032,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	5 233 147,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	7 122 545,00 €
Montant total	25 193 724,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9120.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-060 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67530.01	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Complément financier à la mise en place de l'autosurveillance Développement de la métrologie sur les réseaux d'assainissement	LILLE ET DIVERSES AGGLOMERATIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE :	180 000	180 000	HT	S	50	90 000	
69178.00	REGIE NOREADE	Réseau Transfert (OTEU)	OPPY Emissaire terminal - NEUVIREUIL : Rue d'Oppy et Oteu NEUVIREUIL/OPPY	500 000	500 000	HT	S	20	100 000	
							S /UR	20	100 000	
							A 1+20	30	150 000	
75078.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Amélioration	AUCHEL Rue Raoul Briquet	297 600	296 400	HT	AC 2+1	30	88 920	
							S	20	59 280	
75098.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Amélioration	LAPUGNOY Rue Gambetta	310 900	267 900	HT	S	20	53 580	
							AC 2+1	30	80 370	
75118.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Réseau Extension collecte	WAILLY rue d'Arras (1ère partie)	415 800	399 000	HT	S /UR	20	79 800	
							S	20	79 800	
							AC 2+1	30	119 700	
75158.00	REGIE NOREADE	Réseau Amélioration	SAINT AMAND LES EAUX Rues de la Cense au Bois, du Lieutenant Dupire et Wembergue	228 000	148 200	HT	AC 2+1	30	44 460	
							S	20	29 640	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75818.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Branchements sous domaine public	GOEULZIN ET LES COMMUNES RURALES DE L'AGGLOMERATION	50 500	50 500	HT	S	20	10 100	
							AC 2+1	30	15 150	
							S /UR	20	10 100	
75858.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Branchements sous domaine public	DOUAI ET LES COMMUNES URBAINES DE L'AGGLOMERATION	110 000	110 000	HT	S	20	22 000	
							AC 2+1	30	33 000	
75918.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	LA SENTINELLE Chemins du Petit Couvent et Heurtebise	97 697	28 500	HT	S	20	5 700	
							AC 2+1	30	8 550	
76218.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	SAINT SAULVE Place Maillard et Chevalier de la Barre	67 000	67 000	HT	AC 2+1	30	20 100	
							S	20	13 400	
77098.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Elimin.Eaux Claires Parasites	ANNAY Rue Kléber Rolle	366 000	366 000	HT	S	20	73 200	
							A 1+20	30	109 800	
77179.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Réseau Extension collecte	LIEVIN Impasse Fontaine	244 800	182 400	HT	S	20	36 480	
							AC 2+1	30	54 720	
77203.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Réseau Amélioration	LOISON SOUS LENS Rue Léon Blum	658 000	387 600	HT	S	20	77 520	
							AC 2+1	30	116 280	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
77238.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Réseau Extension collecte	LIEVIN Impasse Denfert Rochereau - AVION : Rue d'Avion et Rue P. Brossolette	644 150	245 100	HT	AC 2+1	30	73 530	
							S	20	49 020	
77258.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	MAUBEUGE Chemin Latéral	117 130	68 400	HT	A 1+20	30	20 520	
							S	20	13 680	
77278.00	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	Etude diagnosticque des réseaux d'assainissement.	DOUCHY LES MINES ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU SYNDICAT	104 000	104 000	HT	S	50	52 000	
77298.00	REGIE NOREADE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	CRESPIN ET SON AGGLOMERATION	135 100	135 100	HT	S	50	67 550	
77318.00	REGIE NOREADE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	LE QUESNOY ET SON AGGLOMERATION	67 100	67 100	HT	S	50	33 550	
77338.00	REGIE NOREADE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	LE CATEAU CAMBRESIS ET SON AGGLOMERATION	330 000	330 000	HT	S	50	165 000	
77358.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Transfert (OTEU)	PERENCHIES Rue Roger Lecerf, Philippe de Girard et chemin de l'Oris Sud	850 000	850 000	HT	S	20	170 000	
							A 1+20	30	255 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
77379.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Transfert (OTEU)	LOMPRET Becque du corbeau (phase 1). Rues de la Chapelle (rue de la phalecque), Dunant, du Grand Logis et Chemin du Vieux Soldat	1 750 000	1 750 000	HT	S	20	350 000	
							A 1+20	30	525 000	
77438.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude diagnostique des réseaux, mise à jour du schéma directeur d'assainissement et élaboration du diagnostique permanent	VILLENEUVE D'ASCQ	362 300	362 300	HT	S	50	181 150	
77478.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	AULNOYE AYMERIES Impasse Lemaire	56 800	34 200	HT	A 1+20	30	10 260	
							S	20	6 840	
77498.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	MAUBEUGE Route d'Elesmes (RD n° 28)	638 600	416 100	HT	A 1+20	30	124 830	
							S	20	83 220	
77518.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Amélioration	MARPENT ET REQUIGNIES : Rue Georges Delmotte (CD 336)	319 400	182 400	HT	S	20	36 480	
							A 1+20	30	54 720	
78578.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Elimin.Eaux Claires Parasites	ESQUERCHIN Rue du Chateau	37 000	37 000	HT	S	20	7 400	
							A 1+20	30	11 100	
							S /UR	20	7 400	
78758.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES	Réseau Extension collecte	ISBERGUES Rue Paul Lafargue	574 000	239 400	HT	S	20	47 880	
							AC 2+1	30	71 820	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
78798.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension collecte	EMMERIN Le Faubourg (Rues de la Source et de Seclin)	397 000	39 900	HT	AC 2+1	50	19 950	
							S	20	7 980	
78918.00	VILLERS EN CAUCHIES	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement.	VILLERS EN CAUCHIES	60 000	60 000	HT	S	34	20 400	
78978.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension collecte	SECLIN Hameau de Wattiesart Rues du Fourchon, du Plouich et contour de Wattiesart	519 000	228 000	HT	S	20	45 600	
							AC 2+1	30	68 400	
79138.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	FERRIERE LA PETITE Impasse Lebrun	86 128	34 200	HT	S /UR	20	6 840	
							S	20	6 840	
							A 1+20	30	10 260	
79158.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	COLLERET Chemin de la Grande Bruyère	34 000	17 100	HT	S /UR	20	3 420	
							S	20	3 420	
							A 1+20	30	5 130	
79159.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau Amélioration	FERRIERE LA GRANDE Cité Paul Doumer	86 300	62 700	HT	A 1+20	30	18 810	
							S	20	12 540	
79161.00	SIVOM DE BUSIGNY - MARETZ	Réseau Amélioration	BUSIGNY Cités des Cheminots	281 400	281 400	HT	S /UR	20	56 280	
							S	20	56 280	
							A 1+20	30	84 420	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79162.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réhabilitation du collecteur	LEERS Riez d'Elbecq (entre la rue Picavet et la station Molière)	467 000	467 000	HT	S	20	93 400	
							A 1+20	30	140 100	
79178.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES NOEUX ET ENVIRONS	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	NOEUX LES MINES	195 200	195 200	HT	S	50	97 600	
79198.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude pour la déconnexion de la rivière des Layes (Assistance à la conception)	ARMENTIERES	192 000	192 000	HT	S	50	96 000	
79218.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réhabilitation des émissaires terminaux en provenance de Wattignies et Seclin vers la step d'Houplin Ancoisne	HOUPLIN ANCOISNE	5 017 000	5 017 000	HT	S	20	1 003 400	
							A 1+20	50	2 508 500	
							S /UR	20	1 003 400	
79238.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension collecte	HAUBOURDIN Ile au Diable rive gauche Cité Jacquard	1 300 000	541 500	HT	S	20	108 300	
							AC 2+1	30	162 450	
79298.00	WITTES	Réseau Extension collecte	WITTES Rues de l'Eglise (2ème partie), de la Fosse et RN 43	339 500	239 400	HT	S /UR	20	47 880	
							AC 2+1	30	71 820	
							S	20	47 880	
79318.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE GY	Réseau Extension collecte	GOUVES Résidence les Saules, Chemin d'Habarçq (1ère partie), Rues du Pron et Principale (2ème partie)	574 700	387 600	HT	S /UR	20	77 520	
							S	20	77 520	
							AC 2+1	30	116 280	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79338.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE GY	Réseau Extension collecte	MONTENESCOURT Rues de la Citadelle et d'Harbacq - GOUVES : Chemin d'Harbacq (2ème partie) et Résidence les Bouleaux	403 700	188 100	HT	AC 2+1	30	56 430	
							S /UR	20	37 620	
							S	20	37 620	
79358.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Réseau Extension collecte	CONTEVILLE EN TERNOIS Rue Principale	380 000	228 000	HT	S /UR	20	45 600	
							AC 2+1	30	68 400	
							S	20	45 600	
79398.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau Amélioration	FLERS EN ESCREBIEUX Rues Calmette, Brossolette, Pasteur, Hugo, Wagnonville et Marais Dauphin (2ème partie)	391 000	256 500	HT	S	20	51 300	
							AC 2+1	30	76 950	
79399.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau Amélioration	DOUAI Square Giraud	22 000	22 000	HT	S	20	4 400	
							AC 2+1	30	6 600	
79418.00	SICOM ASSAINISSEMENT URBAIN CAMPHIN PHALEMPIN	Réseau Extension collecte	PHALEMPIN Rue d'Ennecourt	182 000	182 000	HT	S /UR	20	36 400	
							S	20	36 400	
							AC 2+1	30	54 600	
79419.00	SIA TRITH THIANT PROUVY	Réseau Extension collecte	TRITH SAINT LEGER Impasse Béranger - PROUVY : Rue Blériot	168 000	131 100	HT	S	20	26 220	
							AC 2+1	30	39 330	
79458.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Amélioration	VALENCIENNES Avenue Carnot (2ème partie) et Rue de l'Artre de Gertrude	628 650	628 650	HT	S	20	125 730	
							A 1+20	30	188 595	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79478.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	VALENCIENNES Rue Ernest Macarez (de Métro à Hiolle)	240 000	210 900	HT	S	20	42 180	
							AC 2+1	30	63 270	
79498.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Amélioration	VALENCIENNES Enclos du Béguinage	87 000	87 000	HT	S	20	17 400	
							AC 2+1	30	26 100	
79499.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Amélioration	VALENCIENNES Avenue Faidherbe et Rues de la Délivrance et Blaise Pascal	132 000	125 400	HT	S	20	25 080	
							AC 2+1	30	37 620	
79500.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	VALENCIENNES Rue de la Chasse St Roch	97 700	39 900	HT	S	20	7 980	
							AC 2+1	30	11 970	
79501.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	VALENCIENNES Rue de la Bleue du Nord	225 500	51 300	HT	S	20	10 260	
							AC 2+1	30	15 390	
79502.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Branch.Sous domaine public	VALENCIENNES ET DIVERSES COMMUNES URBAINES DE L'AGGLOMERATION	300 000	300 000	HT	S	20	60 000	
							AC 2+1	30	90 000	
79518.00	SICOM ASSAINISSEMENT ONNAING VICQ QUAROUBLE	Réseau Transfert (OTEU)	ONNAING Emissaire terminal	146 000	146 000	HT	S	20	29 200	
							A 1+20	30	43 800	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79538.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	MAING Rue Bantegines	74 000	28 500	HT	S	20	5 700	
							AC 2+1	30	8 550	
79558.00	HERMIES	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement.	HERMIES	9 100	9 100	HT	S	50	4 550	
79578.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Mise en place de l'autosurveillance	HENIN BEAUMONT ET LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	321 200	321 200	HT	S	50	160 600	
79579.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Réseau Transfert (OTEU)	HENIN BEAUMONT Ru du Marais Amont, Réaménagement du cadre et DO	400 000	400 000	HT	S	20	80 000	
							A 1+20	30	120 000	
79580.00	MARCOING	Elimin.Eaux Claires Parasites	MARCOING rues Parmentier, Voltaire, Léon Gambetta et DO n° 2	561 800	561 800	HT	S /UR	20	112 360	
							S	20	112 360	
							A 1+20	30	168 540	
79598.00	SI ASSAINISSEMENT MORBECQUE STEENBECQUE	Réseau Extension collecte	STEENBECQUE Rue de la Gare	58 000	58 000	HT	S /UR	20	11 600	
							S	20	11 600	
							A 1+20	30	17 400	
79599.00	SI ASSAINISSEMENT MORBECQUE STEENBECQUE	Réseau Extension collecte	MORBECQUE Rues du 8 Mai et Herstraete	303 000	303 000	HT	A 1+20	30	90 900	
							S	20	60 600	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79618.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	Réseau Amélioration	ESCAUTPONT Rue Jean Jaurès	626 200	376 200	HT	S	20	75 240	
							AC 2+1	30	112 860	
79619.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	Réseau Extension collecte	FRESNES SUR ESCAUT Chemin du Moulin	154 126	153 900	HT	S	20	30 780	
							AC 2+1	30	46 170	
79638.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	Réseau Extension collecte	FRESNES SUR ESCAUT Rues Gambetta et de la Liberté	210 400	210 400	HT	S	20	42 080	
							AC 2+1	30	63 120	
79639.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	Réseau Amélioration	FRESNES SUR ESCAUT Rue Zola - PR4 + Refoulement	77 000	77 000	HT	S	20	15 400	
							A 1+20	30	23 100	
79640.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	Réseau Extension collecte	VIEUX CONDE Rue Carnot prolongée	87 000	22 800	HT	S	20	4 560	
							AC 2+1	30	6 840	
79658.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Ruelle Bierent	105 300	79 800	HT	S	20	15 960	
							A 1+20	30	23 940	
79678.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Rue Marcel Aimé	50 130	50 130	HT	S	20	10 026	
							A 1+20	30	15 039	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79698.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Esplanade St Marcel	119 600	119 600	HT	S	20	23 920	
							A 1+20	30	35 880	
79699.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Rue des Juifs	128 000	79 800	HT	S	20	15 960	
							A 1+20	30	23 940	
79702.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Arrière de l'Abbaye	88 000	68 400	HT	S	20	13 680	
							A 1+20	30	20 520	
79718.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux (Agglo de Maubeuge et Aulnoye Aymeries)	HAUTMONT ET LES COMMUNES DU C.C.S.A.	165 630	165 630	HT	S	50	82 815	
79738.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	Réseau Amélioration	MASNY Réhabilitation des réseaux de RN 45	1 973 400	450 300	HT	S	20	90 060	
							AC 2+1	30	135 090	
79758.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	Réseau Amélioration	LEWARDE Cité Bandini	205 200	182 400	HT	S	20	36 480	
							AC 2+1	30	54 720	
79759.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	Réseau Amélioration	ECAILLON Réhabilitation des réseaux de la RN 45	871 600	216 600	HT	S	20	43 320	
							AC 2+1	30	64 980	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79779.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	Réseau Amélioration	SOMAIN Rue Delattre de Tassigny	158 000	158 000	HT	S	20	31 600	X
							AC 2+1	30	47 400	
79818.00	SICOM ASSAINISSEMENT DU SUD OUEST DE LILLE	Etude diagnostique des réseaux	GONDECOURT Axe et zone artisanale.	43 000	43 000	HT	S	50	21 500	
79838.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	DIEVAL Rue Valhuon	144 000	62 700	HT	S /UR	20	12 540	
							S	20	12 540	
							AC 2+1	30	18 810	
79839.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	BRUAY LA BUISSIERE Cité des Aviateurs (1ère partie)	263 000	263 000	HT	S	20	52 600	
							AC 2+1	30	78 900	
79840.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	CUINCHY Rue Jean-Jaurès (1ère tranche)	302 750	159 600	HT	S /UR	20	31 920	
							S	20	31 920	
							AC 2+1	30	47 880	
79841.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	CUINCHY Rue Anatole France (2ème tranche)	268 125	268 125	HT	S /UR	20	53 625	
							S	20	53 625	
							AC 2+1	30	80 437	
79842.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Amélioration	BILLY BERCLAU Rue du 11 Novembre (2ème tranche)	300 000	300 000	HT	S	20	60 000	
							AC 2+1	30	90 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79843.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	LOCON RD 945 (1ère tranche)	275 500	182 400	HT	S /UR	20	36 480	
							S	20	36 480	
							AC 2+1	30	54 720	
79858.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Transfert (OTEU)	BEUVRY Emissaire terminal via Poste Clémenceau	110 200	110 200	HT	S	20	22 040	
							A 1+20	30	33 060	
79859.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	RICHEBOURG Rue de Bas Chemin	304 715	182 400	HT	S	20	36 480	
							AC 2+1	30	54 720	
79860.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Extension collecte	LOZINGHEM Rue Carlier (4ème tranche)	187 800	187 800	HT	S /UR	20	37 560	
							S	20	37 560	
							AC 2+1	30	56 340	
79878.00	REGIE NOREADE	Etude diagnostique des réseaux	SOMMAING ET SON AGGLOMERATION	60 000	60 000	HT	S	50	30 000	
79879.00	REGIE NOREADE	Etude diagnostique des réseaux	TEMPLEUVE ET SON AGGLOMERATION	60 000	60 000	HT	S	50	30 000	
79880.00	REGIE NOREADE	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement	POIX DU NORD PREUX AU BOIS ET LEURS AGGLOMERATIONS	35 000	35 000	HT	S	50	17 500	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79881.00	REGIE NOREADE	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement.	LECELLES ET SON AGGLOMERATION	80 000	80 000	HT	S	50	40 000	
79882.00	REGIE NOREADE	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement.	LALLAING ET SON AGGLOMERATION	75 000	75 000	HT	S	50	37 500	
79883.00	REGIE NOREADE	Réseau Extension collecte	IZEL LES EQUERCHIN Mise en séparatif (2ème tranche) Rues d'Arras, Brochard, de la Mairie, du Cornet, du Calvaire des Processions, E. Zola, du Tombeau et Grand'Rue	760 000	746 700	HT	S /UR	20	149 340	
							S	20	149 340	
							AC 2+1	50	373 350	
79885.00	REGIE NOREADE	Réseau Transfert (OTEU)	FRESNOY EN GOHELLE Rues d'Oppy, d'Arleux et émissaire terminal vers oppy	420 000	420 000	HT	S /UR	20	84 000	
							S	20	84 000	
							A 1+20	30	126 000	
79898.00	REGIE NOREADE	Réseau Extension collecte	VITRY EN ARTOIS Chemin Renault	115 000	57 000	HT	S	20	11 400	
							AC 2+1	30	17 100	
79918.00	BUCQUOY	Réseau Extension collecte	BUCQUOY Rues St Pierre, St Eloi (2ème partie) et des Morts (Rossignol 2ème partie)	133 670	68 400	HT	S /UR	20	13 680	
							S	20	13 680	
							A 1+20	30	20 520	
79958.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	MAUBEUGE ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION	108 300	108 300	HT	S	50	54 150	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
79978.00	SI DE LA PEVELE	Réseau Extension collecte	NOMAIN Rues Payen Hérent et B. Delemme (3ème partie)	477 800	256 500	HT	S /UR	20	51 300	
							S	20	51 300	
							A 1+20	30	76 950	
80027.00	SI ASSAINISSEMENT MORBECQUE STEENBECQUE	Mise en Place de l'autosurveillance des réseaux	MORBECQUE	21 700	21 700	HT	S	50	10 850	
80041.00	AUBIGNY EN ARTOIS	Réseau Transfert (OTEU)	AUBIGNY EN ARTOIS Construction de l'ouvrage de transfert	1 260 000	1 260 000	HT	S /UR	20	252 000	
							S	20	252 000	
							A 1+20	30	378 000	
80043.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau Extension collecte	DOUAI Rue Gosselet	22 710	17 100	HT	S	20	3 420	
							AC 2+1	30	5 130	
80044.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseau Amélioration	FERIN Impasse des Fauvettes	28 000	28 000	HT	S /UR	20	5 600	
							S	20	5 600	
							AC 2+1	30	8 400	
80048.00	SICOM ASSAINISSEMENT EVACUATION DES EAUX	Etude diagnostique et mise en oeuvre de l'autosurveillance des réseaux	DENAIN ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU SYNDICAT	151 800	151 800	HT	S	50	75 900	
80122.00	REGIE NOREADE	Branch.Sous domaine public	AIBES ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES RURALES	300 000	300 000	HT	S /UR	20	60 000	
							S	20	60 000	
							AC 2+1	30	90 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80123.00	REGIE NOREADE	Branch.Sous domaine public	AUBY ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES URBAINES	300 000	300 000	HT	S	20	60 000	
							AC 2+1	30	90 000	
80144.00	SIVOM DE BUSIGNY - MARETZ	Branchements sous domaine Public	BUSIGNY MARETZ	45 000	45 000	HT	S /UR	20	9 000	
							S	20	9 000	
							AC 2+1	30	13 500	
80145.00	SYND INTERCOM ASSAINI FOURMIES WIGNEHIES	Réseau Extension collecte	FOURMIES Rue Dachet	120 545	57 000	HT	S	20	11 400	
							AC 2+1	30	17 100	
80147.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réseau Extension collecte	VALENCIENNES Rue Louis Serbat	65 000	11 400	HT	S	20	2 280	
							AC 2+1	30	3 420	
80186.00	BRUAY SUR L' ESCAUT	Etude diagnostique des réseaux	BRUAY SUR L'ESCAUT	61 900	61 900	HT	S	50	30 950	
80187.00	ACHJET LE PETIT	Etude de faisabilité de l'assainissement collectif	ACHJET LE PETIT	22 000	22 000	HT	S	50	11 000	
80192.00	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	Réseau Extension collecte	RAISMES Rue de la Douane	70 000	70 000	HT	S	20	14 000	
							AC 2+1	30	21 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80195.00	HEURINGHEM	Réseau Extension collecte	HEURINGHEM Rues du Bibrou (2ème partie), des Ecoles et de Théroouanne (1ère partie)	550 000	342 000	HT	S /UR	20	68 400	
							S	20	68 400	
							AC 2+1	30	102 600	
80198.00	SIVU ADDUC DISTR EAU POTABLE LEULINGHEM	Réseau Transfert (OTEU)	LEULINGHEM Liaison Leulinghem - station d'épuration	500 000	500 000	HT	S /UR	20	100 000	
							S	20	100 000	
							A 1+20	30	150 000	
80224.00	SIVOM DE LA REGION D ETAPLES	Réseau Extension collecte	MERLIMONT Avenue de la libération (de la rue des flaques à l'entrée de Merlimont)	243 000	171 000	HT	S	20	34 200	
							A 1+20	30	51 300	
80227.00	SIVOM DE LA REGION D ETAPLES	Réseau Extension collecte	MERLIMONT Rues de la mer et des mésanges	184 000	184 000	HT	S	20	36 800	
							A 1+20	30	55 200	
80228.00	DESVRES	Réseau Extension collecte	DESVRES Rues du 65 ème RI,du château,Jean Jaurès (partie)	241 000	210 900	HT	S	20	42 180	
							AC 2+1	30	63 270	
80229.00	DESVRES	Réseau Extension collecte	DESVRES Rues Vincent ,du Général Bouchez	339 000	279 300	HT	S	20	55 860	
							AC 2+1	30	83 790	
80231.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Réseau Amélioration	ROUVROY Résidence des Chênes	657 200	657 200	HT	S	20	131 440	
							AC 2+1	30	197 160	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80245.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Etude diagnostique	BLENDECQUES lotissement du blanc bourg: rues Emilienne Moreau,Just Evrard,Fernand Darchicourt,Henri Cadot,Jean Moulin, du chat brûlé.	4 766	2 370	HT	S	50	1 185	
80246.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau Amélioration	ARQUES Rue Jules Guesde	68 600	68 600	HT	S	20	13 720	
							A 1+20	30	20 580	
80247.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau Amélioration	SAINT OMER Rue Joseph Lardeur	126 400	126 400	HT	S	20	25 280	
							A 1+20	30	37 920	
80248.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Etude diagnostique	HOULLE lotissement le Brulé.	16 698	12 980	HT	S	50	6 490	
80249.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Etude diagnostique	HELFAUT Rues reprises par les postes de refoulement du mont Hulin et de l'Argillère	5 496	4 282	HT	S	50	2 141	
80250.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Réseau Extension collecte	BALINGHEM Rue du fort (2ème tranche)	268 000	165 300	HT	S /UR	20	33 060	
							S	20	33 060	
							AC 2+1	30	49 590	
80253.00	SYND MIXTE ASSAIN GESTION EPURATION	Réseau Extension collecte	CAMIERS Secteur Sainte Cécile : Avenue des Garennes,rues du Président Kennedy (partie ouest),d'Armentières (partie ouest),de Valenciennes (partie Ouest),de Calais (partie ouest),	470 000	381 900	HT	S	20	76 380	
							A 1+20	30	114 570	
							S /UR	20	76 380	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80254.00	SYND MIXTE ASSAIN GESTION EPURATION	Réseau Extension collecte	CAMIERS Secteur Sainte Cécile :rues de Saint Pol,de Rocquigny,de Bruay,des Nations.	176 000	176 000	HT	S /UR	20	35 200	
							S	20	35 200	
							A 1+20	30	52 800	
80256.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau Amélioration	HELFAUT Centre village :1ere phase secteur Nord Est mairie	171 200	171 200	HT	S /UR	20	34 240	
							S	20	34 240	
							A 1+20	30	51 360	
80263.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Réseau Transfert (OTEU)	MARCK Raccordement des Hemmes de Marck sur la station d'épuration de Calais Monod :Liaison les Hemmes de Marck - le Fort Vert	410 000	410 000	HT	S	20	82 000	
							A 1+20	30	123 000	
80264.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Réseau Extension collecte	MARCK Les Hemmes de Marck 1ère tranche	750 000	513 000	HT	S	20	102 600	
							AC 2+1	30	153 900	
80294.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE	Réseau Transfert (OTEU)	HONDSCHOOTE rue du halage	144 000	144 000	HT	S /UR	20	28 800	
							S	20	28 800	
							A 1+20	30	43 200	
80295.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE	Réseau Extension collecte	HONDSCHOOTE Rue du pont aux cerfs (3ème partie)	325 800	159 600	HT	S /UR	20	31 920	
							S	20	31 920	
							AC 2+1	30	47 880	
80335.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Etude diagnostique	AMIENS	30 000	30 000	HT	S	50	15 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80337.00	LE CROTOY	Etude diagnostique	LE CROTOY	185 970	185 970	HT	S	50	92 985	
80338.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL	Mise en place autosurveillance	FEUQUIERES EN VIMEU	20 000	20 000	HT	S /UR	20	4 000	
							S	50	10 000	
80340.00	FRESNOY AU VAL	Réseau Extension collecte	FRESNOY AU VAL Deuxième tranche d'extension de la collecte des eaux usées sur la commune : rues du Bois Rosières, du Tour de Ville, de la Cavée Moulin, de la Haut, de Montier et Place de la Ville.	475 000	370 500	HT	S /UR	20	74 100	
							S	20	74 100	
							AC 2+1	30	111 150	
80349.00	RUBEMPRE	Réseau Extension collecte	RUBEMPRE Quatrième et dernière tranche d'extension de la collecte des eaux usées sur la commune : rues Pierre Point, Notre Dame, Mirvaux, Bigaudel et chemin des rivières.	667 487	370 500	HT	S /UR	20	74 100	
							S	20	74 100	
							AC 2+1	30	111 150	
80352.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Réseau Transfert (OTEU)	AUBIGNY Pose d'un OTEU entre Aubigny et Corbie puis suppression de la step d'Aubigny	273 000	273 000	HT	S /UR	20	54 600	
							S	20	54 600	
							A 1+20	30	81 900	
80353.00	DOINGT	Réseau Extension collecte	DOINGT Extension de la collecte sur la commune de Doingt-Flamicourt : rues de Péronne, Héricourt, Bussu, Ambroise Paré et Roger Corne.	402 856	296 400	HT	S /UR	20	59 280	
							S	20	59 280	
							AC 2+1	30	88 920	
80354.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'AVRE	Réseau Amélioration	PIERREPONT SUR AVRE Réhabilitation du réseau d'assainissement de Pierrepont sur Avre : rues Boussicourt et Nationale	250 000	250 000	HT	S /UR	20	50 000	
							S	20	50 000	
							AC 2+1	30	75 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80356.00	CEMPIUS	Réseau Extension collecte	CEMPIUS Troisième et quatrième tranche d'extension de la collecte des eaux usées sur la commune : rues des Fosses, impasse du Presbytère, rue Berbandières, rue Jean Potelet, rue de Quenot, rue Quiam, rue Neuve, rue Planquette et chemin d'Amiens.	705 000	524 400	HT	S /UR	20	104 880	
							S	20	104 880	
							A 1+20	30	157 320	
80358.00	LE MESNIL CONTEVILLE	Réseau Extension collecte	LE MESNIL CONTEVILLE Extension de la collecte des eaux usées sur la commune : Grande rue de Mesnil.	296 932	285 000	HT	S /UR	20	57 000	
							S	20	57 000	
							A 1+20	30	85 500	
80364.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Rues de Boussières et des bassins	52 730	17 100	HT	S	20	3 420	
							A 1+20	30	5 130	
80365.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Réseau Extension collecte	HAUTMONT Rues des Peupliers, des Châtaigniers et Nouvelle Cité	165 400	165 400	HT	S	20	33 080	
							A 1+20	30	49 620	
80366.00	SYNDICAT MIXTE DU VAL DE SAMBRE	Branchements sous domaine public	HAUTMONT	86 040	82 500	HT	S	20	16 500	
							A 1+20	30	24 750	
80395.00	AVELUY	Etude préalable aux travaux	AVELUY	40 500	40 500	HT	S	50	20 250	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80422.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANTERRE	Etude diagnostique	ROSIERES EN SANTERRE Etude diagnostique du réseau d'assainissement d'Harbonnières et zonages pluviaux d'Harbonnières, Rosières en Santerre et Vrély.	67 000	67 000	HT	S	50	33 500	
80440.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Mise en place autosurveillance	COUDEKERQUE BRANCHE Traitement des données de l'autosurveillance	51 000	51 000	HT	S	50	25 500	
80442.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS	Réseau Amélioration	MONTREUIL Résidence Ponthieu et RD 917 (1ere partie)	260 000	228 000	HT	S /UR	20	45 600	
							S	20	45 600	
							AC 2+1	30	68 400	
80443.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS	Réseau Extension collecte	MONTREUIL Lotissement du Moulin	371 000	330 600	HT	S /UR	20	66 120	
							S	20	66 120	
							AC 2+1	30	99 180	
80444.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS	Réseau Extension collecte	ECUIRES Impasse de la joutinière	34 500	34 500	HT	S /UR	20	6 900	
							S	20	6 900	
							A 1+20	30	10 350	
80445.00	WISSANT	Réseau Amélioration	WISSANT Amélioration du fonctionnement du poste de refoulement de la plage (1ère partie)	175 170	175 170	HT	S /UR	20	35 034	
							S	20	35 034	
							A 1+20	30	52 551	
80446.00	SIA NEUFCHATEL HARDELLOT CONDETTE NESLES	Réseau Amélioration	NEUFCHATEL HARDELLOT Avenue Jean Garaïalde (1ère partie), avenue des pins (en partie)	513 800	273 600	HT	S	20	54 720	
							A 1+20	30	82 080	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80447.00	SIA NEUFCHATEL HARDELOT CONDETTE NESLES	Réseau Amélioration	CONDETTE Secteur de l' Eglise Saint Augustin	203 500	199 500	HT	S	20	39 900	
							A 1+20	30	59 850	
80449.00	SIA NEUFCHATEL HARDELOT CONDETTE NESLES	Réseau Extension collecte	CONDETTE Rue John Whitley	53 000	22 800	HT	S	20	4 560	
							AC 2+1	30	6 840	
80450.00	SIA NEUFCHATEL HARDELOT CONDETTE NESLES	Réseau Extension collecte	CONDETTE Rue de la Neuville et rue de la mairie (1ere partie)	332 000	148 200	HT	S /UR	20	29 640	
							S	20	29 640	
							AC 2+1	30	44 460	
80451.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Etude diagnostique	ARQUES Rues Jules Guesde, des Cévennes, des Ardennes, du Docteur Roux, Georges Sand	9 144	4 384	HT	S	50	2 192	
80453.00	AMBLETEUSE	Etude diagnostique	AMBLETEUSE Réseaux divers sur la commune	7 100	7 100	HT	S	50	3 550	
80458.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Réseau Extension collecte	HAMES BOUCRES Route d'Hames (liaison RD 127 - RD 304)	445 000	404 700	HT	S /UR	20	80 940	
							S	20	80 940	
							AC 2+1	30	121 410	
80475.00	BOULOGNE SUR MER	Réseau Amélioration	BOULOGNE SUR MER Rénovation de l'égout du Vivier (2eme phase)	470 000	470 000	HT	S	20	94 000	
							A 1+20	30	141 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80476.00	BOULOGNE SUR MER	Réseau Amélioration	BOULOGNE SUR MER Rénovation de l'égout du Vivier (3eme phase)	472 000	472 000	HT	S	20	94 400	
							A 1+20	30	141 600	
80477.00	BETTENCOURT RIVIERE	Etude préalable aux travaux	BETTENCOURT RIVIERE	36 160	36 160	HT	S	50	18 080	
80514.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Réseau Extension collecte	BURBURE Rue du Chantier	197 900	136 800	HT	S	20	27 360	
							AC 2+1	30	41 040	
80515.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Réseau Extension collecte	SAINT VENANT Rue d'Aire	348 800	142 500	HT	S	20	28 500	
							AC 2+1	30	42 750	
80523.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Réseau Extension collecte	COULOGNE Rues Eugène François, Paradis et route de Guines	379 000	379 000	HT	S	20	75 800	
							AC 2+1	30	113 700	
80525.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Réseau Extension collecte	COULOGNE Rue des Anciens combattants, des églantiers et du Général Pourrailly	150 100	150 100	HT	S	20	30 020	
							AC 2+1	30	45 030	
80526.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Réseau Amélioration	COULOGNE Réaménagement DO Rue des Rosiers	35 000	35 000	HT	S	20	7 000	
							A 1+20	30	10 500	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80527.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Réseau Amélioration	MARCK Rue du Stade	193 200	188 100	HT	S	20	37 620	
							AC 2+1	30	56 430	
80528.00	AUDINGHEN	Réseau Extension collecte	AUDINGHEN Rue de Todincthun	185 800	85 500	HT	S /UR	20	17 100	
							S	20	17 100	
							A 1+20	30	25 650	
80529.00	AUDINGHEN	Réseau Extension collecte	AUDINGHEN Rue de la forge et zone artisanale	172 000	45 600	HT	S /UR	20	9 120	
							S	20	9 120	
							A 1+20	30	13 680	
80532.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Etude diagnostique	LONGUENESSE Avenue de Saint Quentin	2 800	2 800	HT	S	50	1 400	
80563.00	SI D ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Réseau Extension collecte	CUGNY : rues Tordoir, de Villeselve, Flavy et du Cimetière.	500 300	285 000	HT	S /UR	20	57 000	
							S	20	57 000	
							AC 2+1	30	85 500	
80620.00	SI D ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Réseau Transfert (OTEU)	CUGNY Ouvrage de transfert des eaux usées	155 000	155 000	HT	S /UR	20	31 000	
							S	20	31 000	
							A 1+20	30	46 500	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80659.00	BAINCTHUN	Réseau Extension collecte	BAINCTHUN Rue du Boudoir	171 000	171 000	HT	S /UR	20	34 200	
							S	20	34 200	
							AC 2+1	30	51 300	
TOTAL				51 497 205,00	40 621 451,00			25 193 724,00		

* S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
AC 2+1 : Avance réseau éventuellement convertible

DELIBERATION N° 09-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 08-A-080 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux pollutions diffuses,
 - Vu le rapport présenté au point n 5.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

9 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	285 150,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	285 150,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9182.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
68356.01	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	COMPLEMENT DE MISE EN OEUVRE DE LA 1ERE ANNEE DE L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES AGRICOLES	NORD - PAS-DE-CALAIS	18 510	18 510	TTC	S	70	12 957	
80424.00	UNION DES SYNDICATS D ASSAINISSEMENT DU NORD	REALISATION DE DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION AGRICOLE	YSER	150 000	150 000	HT	S	80	120 000	
80430.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	REALISATION DE DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION AGRICOLE	NORD	140 000	140 000	HT	S	80	112 000	
80482.00	VIEUX CONDE	ACQUISITION DE DESHERBEURS THERMIQUES	VIEUX CONDE	8 160	8 160	HT	S	30	2 448	
80483.00	BONDUES	ACQUISITION D'UN DESHERBEUR MECANIQUE	BONDUES	39 480	11 900	HT	S	50	5 950	
80484.00	WINGLES	ACQUISITION D'UN DESHERBEUR MECANIQUE	WINGLES	8 300	8 300	HT	S	50	4 150	
80485.00	LA CHAPELLE D' ARMENTIERES	ACQUISITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX POUR LE PAILLAGE ET D'UNE CELLULE FANEUSE	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	28 500	28 500	HT	S	50	14 250	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80486.00	CORBEHEM	ACQUISITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX POUR LE PAILLAGE	CORBEHEM	9 270	8 850	HT	S	50	4 425	
80513.00	SAINT VENANT	ACQUISITION D'UN DÉSHERBEUR THERMIQUE	SAINT VENANT	38 000	29 900	HT	S	30	8 970	
TOTAL				440 220,00	404 120,00				285 150,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-062 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-081 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 6.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

10 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 029 748,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	396 750,00 €
Montant total	1 426 498,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9250.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-062 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80290.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Marché de maîtrise d'oeuvre pour la conception et le suivi de la filière de traitement d'eau potable de PECQUENCOURT ANCHIN.	PECQUENCOURT.	1 654 680	1 654 680	HT	S	50	827 340	
80307.00	S I AEP OSTREVILLE MARQUAY	Mise en place d'une chloration.	OSTREVILLE.	3 234	3 234	HT	S	50	1 617	
80336.00	REGIE NOREADE	Modélisation hydraulique de la nappe des calcaires primaires du bassin de la Sambre.	Sambre.	160 440	160 440	HT	S	50	80 220	
80339.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude diagnostique des captages AEP de LILLE Métropole.	LILLE.	75 000	75 000	HT	S	50	37 500	
80341.00	BUREAU RECHERCHES GEOLOGIQUES MINIERES	Découpage local (NV3) de la BDRHF V2 (BD LISA).	Bassin Artois-Picardie.	75 000	75 000	HT	S	50	37 500	
80346.00	SAVY	Installation d'un dispositif de désinfection par chloration.	SAVY.	13 895	13 895	HT	S	50	6 947	
80408.00	SAUVILLERS MONGIVAL	Acquisition d'un photomètre pour la chloration.	SAUVILLERS MONGIVAL.	576	576	HT	S	50	288	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80554.00	REGIE NOREADE	Amélioration de l'alimentation de l'unité de distribution de MARCHIENNES, MILLONFOSSE, ORCHIES et SAINT AMAND LES EAUX à partir des forages de MARCHIENNES et RIEULAY (les hudions) : unité de traitement.	RIEULAY.	793 500	793 500	HT	A 1+20	50	396 750	
80578.00	VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Aménagement de l'ozonation de l'usine de CARLY.	CARLY.	95 000	95 000	HT	S	16,67	15 836	
80579.00	VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Mise en place d'analyseurs de chlore et de rechlorations en réseau.	BOULOGNE SUR MER.	45 000	45 000	HT	S	50	22 500	
TOTAL				2 916 325,00	2 916 325,00				1 426 498,00	

* S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

DELIBERATION N° 09-I-063 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-081 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 6.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

37 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	9 251 528,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	9 251 528,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9251.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-063 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
71398.01	SYND DES EAUX DE LA REGION DE FORESTE	Complément au dossier initial relatif à l'étanchéité des cuves du château d'eau de Beauvois-en-Cambrésis	Beauvois-en-Cambrésis	14 507	14 507	HT	S	15	2 176	
							S /UR	20	2 902	
80252.00	SIVU D EAU DU BOIS MACHY	Renforcement de l'équipement hydraulique du réservoir de CAMPAGNE LES HESDIN.	CAMPAGNE LES HESDIN.	152 000	152 000	HT	S /UR	20	30 400	
							S	25	38 000	
80257.00	SIVU D EAU DU BOIS MACHY	Interconnexion entre le SI du Bois Machy et le SI d'EMBRY.	LOISON SUR CREQUOISE.	336 000	336 000	HT	S	25	84 000	
							S /UR	20	67 200	
80258.00	SIVU D EAU DU BOIS MACHY	Renforcement de la liaison réservoir de BEAURAINVILLE - Commune de MARESQUEL.	BEAURAINVILLE.	1 225 000	1 225 000	HT	S	25	306 250	
							S /UR	20	245 000	
80259.00	SIVU D EAU DU BOIS MACHY	Renforcement de la liaison MARESQUEL ECQUEMICOURT (avenue F. Mitterand) - BEAURAINVILLE RD349.	BEAURAINVILLE.	830 000	830 000	HT	S /UR	20	166 000	
							S	25	207 500	
80260.00	SIVU D EAU DU BOIS MACHY	Réalisation d'une conduite de refoulement entre la station de pompage et le réservoir.	MARESQUEL ECQUEMICOURT.	844 000	844 000	HT	S /UR	20	168 800	
							S	25	211 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80261.00	SYND MIXTE ADDUCT EAU POTAB BAYENGHEM	Renforcement de l'interconnexion avec le SMAERD (route d'Eperlecques - BAYENGHEM LES EPERLECQUES).	BAYENGHEM LES EPERLECQUES.	192 000	192 000	HT	S /UR	20	38 400	
							S	25	48 000	
80265.00	SYND MIXTE ADDUCT EAU POTAB BAYENGHEM	Renforcement de l'interconnexion avec le SMAERD (2ème partie, route de Blanc Mont).	NORT LEULINGHEM.	170 000	170 000	HT	S	25	42 500	
							S /UR	20	34 000	
80266.00	SYND MIXTE ADDUCT EAU POTAB BAYENGHEM	Renforcement de l'interconnexion avec le SMAERD (1ère partie - NORT LEULINGHEM).	NORT LEULINGHEM.	324 000	324 000	HT	S	25	81 000	
							S /UR	20	64 800	
80285.00	SIADEBP	Création de 2 nouveaux forages à VIOLAINES et GIVENCHY LES LA BASSEE.	VIOLAINES.	1 156 715	1 156 715	HT	S /UR#	20	103 202	
							S	25	289 178	
80287.00	IZEL LES EQUERCHIN	Réhabilitation du réservoir d'eau potable.	IZEL LES EQUERCHIN.	136 675	136 675	HT	S /UR	20	27 335	
							S	15	20 501	
80289.00	REGIE NOREADE	Alimentation en eau potable de communes du Pas-de-Calais et de la vallée de la Sensée.	Vallée de la Sensée.	5 500 000	5 500 000	HT	S /UR#	20	632 500	
							S	25	1 375 000	
80291.00	REGIE NOREADE	Interconnexion BERTRY - TROISVILLES.	BERTRY - TROISVILLES.	100 000	100 000	HT	S /UR#	20	11 500	
							S	25	25 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80292.00	REGIE NOREADE	Réfoulement entre le forage de Rosebois à LANDRECIES et le réservoir de FONTAINE AU BOIS.	LANDRECIES.	400 000	400 000	HT	S /UR#	20	46 000	
							S	25	100 000	
80293.00	REGIE NOREADE	Création de deux citernes de stockage de 3 000 m3 à MONCHEAUX.	MONCHEAUX.	3 200 000	3 200 000	HT	S /UR#	20	368 000	
							S	25	800 000	
80305.00	SYND EAUX NORD DU CANAL DE SAINT QUENTIN	Réhabilitation du château d'eau de SEQUEHART.	SEQUEHART.	85 835	85 835	HT	S	15	12 875	
							S /UR	20	17 167	
80308.00	SYNDICAT MIXTE POUR L ALIMENTATION EN EAU DE LA REGION DE DUNKERQUE	Réfection de l'étanchéité du réservoir du Banc Vert de DUNKERQUE Petite Synthe.	DUNKERQUE.	1 261 577	1 261 577	HT	S	15	189 236	
80310.00	SIAEP VALLEE DE LA PLANQUETTE	Amorce de l'interconnexion avec le SIVU du Bois Machy.	FRESSIN.	1 021 700	1 021 700	HT	S /UR	20	204 340	
							S	25	255 425	
80317.00	SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS	Réfection du château d'eau.	SAMER.	231 860	231 860	HT	S /UR	20	46 372	
							S	15	34 779	
80326.00	DESVRES	Création d'un captage à MENNEVILLE.	MENNEVILLE.	543 478	543 478	HT	S	25	135 869	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80342.00	SIADBP	Renforcement de l'adduction rue de l'Eglise et maillage rue des Cèdres.	VIOLAINES.	308 543	308 543	HT	S /UR#	20	27 528	
							S	25	77 135	
80343.00	SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Installation d'un surpresseur.	AUMERVAL.	31 200	31 200	HT	S /UR	20	6 240	
							S	25	7 800	
80345.00	SIAEP REGION BEUTIN	Restructuration du réseau d'eau potable à LONGVILLIERS (7ème opération).	LONGVILLIERS.	258 000	258 000	HT	S /UR	20	51 600	
							S	25	64 500	
80347.00	SAVY	Mise en place d'une télégestion à la station de pompage et au réservoir.	SAVY.	14 153	14 153	HT	S /UR	20	2 830	
							S	25	3 538	
80348.00	SIAEP REGION BEUTIN	Restructuration du réseau d'eau potable sur MARESVILLE (6ème opération).	MARESVILLE.	212 000	212 000	HT	S /UR	20	42 400	
							S	25	53 000	
80350.00	SIVOM DE LA VALLEE DU COJEUL	Réhabilitation du château d'eau.	BOISLEUX SAINT MARC.	85 793	85 793	HT	S /UR	20	17 158	
							S	15	12 868	
80351.00	SIAEP VALLEE DE LA PLANQUETTE	Renforcement de l'équipement hydraulique du réservoir sur tour de SAINS LES FRESSIN.	SAINS LES FRESSIN.	143 000	143 000	HT	S /UR	20	28 600	
							S	25	35 750	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80355.00	ABBEVILLE	Réhabilitation du château d'eau de la route d'Amiens.	ABBEVILLE.	652 417	652 417	HT	S	15	97 862	
80357.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement de la station de reprise de Wadenthun (1ère partie).	SAINT INGLEVERT - Hameau de Wadenthun.	273 000	273 000	HT	S /UR	20	54 600	
							S	25	68 250	
80359.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement sur la Commune de SAINT TRICAT (2ème opération).	SAINT TRICAT.	218 900	218 900	HT	S /UR	20	43 780	
							S	25	54 725	
80360.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement sur la Commune de NIELLES LES CALAIS (3ème opération).	NIELLES LES CALAIS.	179 400	179 400	HT	S /UR	20	35 880	
							S	25	44 850	
80361.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement sur la Commune de LEULINGHEM (4ème opération).	LEULINGHEM.	193 000	193 000	HT	S /UR	20	38 600	
							S	25	48 250	
80363.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Renforcement sur la Commune de FRETHUN (5ème opération).	FRETHUN.	156 000	156 000	HT	S /UR	20	31 200	
							S	25	39 000	
80404.00	REGIE NOREADE	Interconnexion LE CATEAU CAMBRESIS - NEUVILLY.	LE CATEAU CAMBRESIS.	700 000	700 000	HT	S /UR#	20	80 500	
							S	25	175 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80555.00	REGIE NOREADE	Sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution de MARCHIENNES, MILLONFOSSE, ORCHIES et SAINT AMAND LES EAUX à partir des forages de MARCHIENNES et RIEULAY (les Hudions).	RIEULAY.	3 443 500	3 443 500	HT	S /UR#	20	396 002	
							S	25	860 875	
80570.00	SIVU D EAU DU BOIS MACHY	Equipement et raccordement de la station de pompage.	MARESQUEL ECQUEMICOURT.	420 000	420 000	HT	S /UR	20	84 000	
							S	25	105 000	
80575.00	VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Mise en place d'une supervision de l'usine de CARLY et d'une gestion centralisée.	CARLY.	120 000	120 000	HT	S	25	30 000	
TOTAL				25 134 253,00	25 134 253,00				9 251 528,00	

* S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

DELIBERATION N° 09-I-064 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ECONOMIE D'EAU

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-081 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 6.2.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

13 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	491 199,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	491 199,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9252.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-064 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80284.00	BOYVAL	Etude diagnostique du réseau et du système de distribution.	BOYVAL.	12 024	12 024	HT	S	50	6 012	
80288.00	MONTDIDIER	Acquisition d'un détecteur de fuites.	MONTDIDIER.	24 282	24 282	HT	S	50	12 141	
80300.00	SI ASSAINISSEMENT REGION DOUAI OUEST SERVICE EAU POTABLE	Sectorisation du réseau d'eau potable.	DOUAI.	150 000	150 000	HT	S	50	75 000	
80301.00	SI DISTRIBUTION EAU REGION GONNEHEM	Etude diagnostique du réseau d'eau potable.	GONNEHEM.	60 000	60 000	HT	S	50	30 000	
80303.00	DENAIN	Numérisation des branchements eau potable pour intégration au SIG.	DENAIN.	14 590	14 590	HT	S	50	7 295	
80318.00	S I A E P ESMERY HALLON	Sectorisation du réseau d'eau potable.	ESMERY HALLON.	32 300	32 300	HT	S	50	16 150	
80319.00	AIRAINES	Acquisition de matériel de recherche de fuites.	AIRAINES.	18 133	18 133	HT	S	50	9 066	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80323.00	SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Installation d'un compteur de sectorisation.	AUMERVAL.	15 800	15 800	HT	S	50	7 900	
80325.00	NAMPTY	Recherche de fuites.	NAMPTY.	1 480	1 480	HT	S	50	740	
80407.00	SIAEP LONGPRE LES CORPS SAINTS	Mise en place de compteurs de sectorisation télérelevés.	LONGPRE LES CORPS SAINTS.	14 290	14 290	HT	S	50	7 145	
80553.00	POIX DE PICARDIE	Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable et étude diagnostique.	POIX DE PICARDIE.	42 500	42 500	HT	S	50	21 250	
80571.00	VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Inventaire patrimonial des réseaux et enrichissement du système d'informations géographiques.	BOULOGNE SUR MER.	97 000	97 000	HT	S	50	48 500	
80574.00	VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Mise en place d'une sous sectorisation. Phase 1 : secteurs urbains.	BOULOGNE SUR MER.	500 000	500 000	HT	S	50	250 000	
TOTAL				982 399,00	982 399,00				491 199,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-065 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 6.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

23 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 266 282,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 266 282,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9230.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-065 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80425.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Instauration des périmètres de protection du captage de RECQUES SUR HEM.	RECQUES SUR HEM.	12 195,92	12 195,92	HT	S	70	8 537	
80428.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Procédure de protection du captage de REBREUVE SUR CANCHE.	REBREUVE SUR CANCHE.	12 195,92	12 195,92	HT	S	70	8 537	
80432.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Protection du captage de NOYELLES SOUS BELLONNE.	NOYELLES SOUS BELLONNE.	12 195,92	12 195,92	HT	S	70	8 537	
80436.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique.	WATTIGNIES, SECLIN, HOUPLIN ANCOISNE, PECQUENCOURT, ROUBAIX, WATTRELOS.	300 000	300 000	HT	S	70	210 000	
80437.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude de restructuration du champ captant d'EMMERIN et projet d'aménagement d'un boisement protecteur de la Platière.	EMMERIN.	150 000	150 000	HT	S	70	105 000	
80438.00	FRICOURT	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique.	FRICOURT.	10 914,75	10 914,75	HT	S	70	7 640	
80441.00	SYND EAUX NORD DU CANAL DE SAINT QUENTIN	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique du captage de SEQUEHART.	SEQUEHART.	15 113	15 113	HT	S	70	10 579	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80448.00	SICOM DISTRIBUTION EAU REGION DE BRIMEUX	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique du captage du Syndicat de BRIMEUX situé à MARANT.	MARANT.	35 000	35 000	HT	S	70	24 500	
80452.00	REGIE NOREADE	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique du captage de BLENDÉCQUES.	BLENDÉCQUES.	18 393,33	18 393,33	HT	S	70	12 875	
80460.00	REGIE NOREADE	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique d'HEURINGHEM.	HEURINGHEM.	15 211,87	15 211,87	HT	S	70	10 648	
80461.00	COMMUNE DE URVILLERS	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique du captage d'URVILLERS.	URVILLERS.	19 167	19 167	HT	S	70	13 416	
80464.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Instauration des périmètres de protection du captage d'HENDECOURT LES CAGNICOURT.	HENDECOURT LES CAGNICOURT.	12 195,92	12 195,92	HT	S	70	8 537	
80465.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Instauration des périmètres de protection du champ captant de FLERS EN ESCREBIEUX.	FLERS EN ESCREBIEUX.	187 500	187 500	HT	S	70	131 250	
80467.00	SIAEP DOMLEGER LONGVILLE	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique de CRAMONT.	CRAMONT.	190 000	190 000	HT	S	70	133 000	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80469.00	SIAEP REGION HARDINGHEN	Etude sur les caractéristiques hydrogéologiques de l'aquifère, en particulier sens d'écoulement de la nappe, dans le cadre de la procédure d'ALEMBON.	ALEMBON.	13 000,80	13 000,80	HT	S	70	9 100	
80489.00	SI ASSAINISSEMENT REGION DOUAI OUEST SERVICE EAU POTABLE	Révision de la procédure de protection des champs captants d'ESQUERCHIN.	ESQUERCHIN.	60 000	60 000	HT	S	70	42 000	
80493.00	SI D EAU POTABLE DU SANTERRE	Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) sur le Syndicat du Santerre.	ROSIERES EN SANTERRE.	100 000	100 000	HT	S	70	70 000	
80496.00	SI D EAU POTABLE DU SANTERRE	Recrutement d'un animateur-coordonateur pour le diagnostic territorial multi pressions du Santerre (1 animateur pendant 3 ans).	ROSIERES EN SANTERRE.	115 000	115 000	TTC	SF	F	10 000	
							S	70	73 500	
80517.00	SIADBP	Protection des champs captants de VIOLAINES et GIVENCHY LES LA BASSEE.	VIOLAINES - GIVENCHY LES LA BASSEE.	21 600	21 600	HT	S	70	15 120	
80543.00	REGIE NOREADE	Opération de reconquête de la qualité de l'eau sur le Sud du territoire du SAGE Scarpe aval.	SCARPE AVAL.	250 000	250 000	HT	S	70	175 000	
80544.00	REGIE NOREADE	Animation diagnostic territorial multipressions. Recrutement d'un animateur-coordonateur pour le suivi du diagnostic territorial multipressions du SAGE Scarpe aval.	SCARPE AVAL.	146 500	146 500	TTC	SF	F	10 000	
							S	70	95 550	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80603.00	S I AEP OSTREVILLE MARQUAY	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique.	OSTREVILLE.	81 990	81 990	HT	S	70	57 393	
80663.00	SYND MIXTE PROD EAU POTABLE DANNES CAMIERS	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique.	CAMIERS.	22 233,06	22 233,06	HT	S	70	15 563	
TOTAL				1 800 407,49	1 800 407,49				1 266 282,00	

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES-2010

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 6.3.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	188 500,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	188 500,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour engager les participations financières dès que possible, et établir et signer avec chaque maître d'ouvrage précité dans la présente délibération, les conventions correspondantes, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9230.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80535.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Opération de reconquête de la qualité de l'eau sur la basse vallée de la Selle (80).	AMIENS.	150 000	150 000	HT	S	70	105 000	
80540.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Recrutement d'un animateur-coordonateur pour le diagnostic territorial multipressions du Santerre (1 animateur pendant 3 ans).	AMIENS.	115 000	115 000	TTC	SF	F	10 000	
							S	70	73 500	
TOTAL				265 000,00	265 000,00				188 500,00	

DELIBERATION N° 09-I-067 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SUPERFICIELLES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 6.3.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	86 747,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	86 747,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9231.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-067 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80426.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Instauration des périmètres de protection de la prise d'eau de surface du captage de CARLY.	CARLY.	75 000	75 000	HT	S	70	52 500	
80431.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Protection de la prise d'eau de surface d'AIRE SUR LA LYS.	AIRE SUR LA LYS.	25 000	25 000	HT	S	70	17 500	
80492.00	UNION DES SYNDICATS D ASSAINISSEMENT DU NORD	Etude de la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents dans le cadre du Diagnostic Territorial Multi Pressions.	Yser.	23 925	23 925	HT	S	70	16 747	
TOTAL				123 925,00	123 925,00				86 747,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-068 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIERES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
 - Vu le rapport présenté au point n 6.3.4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

4 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	33 379,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	33 379,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9232.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-068 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80466.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Acquisition de parcelles en secteur DUP des champs captants du Sud de LILLE.	HOUPLIN ANCOISNE - Sud de LILLE.	2 344	2 344	HT	S	50	1 172	
80468.00	SIAEP DOMLEGER LONGVILLE	Acquisition d'une parcelle conformément à la déclaration d'utilité publique de CRAMONT.	CRAMONT.	20 000	20 000	HT	S	50	10 000	
80490.00	SIAEP DE LA BIMOISE	Acquisition de terrain dans le périmètre de protection d'ESTREELLES.	ESTREELLES.	30 000	30 000	HT	S	50	15 000	
80518.00	SIADBP	Achat de terrains dans le périmètre de protection immédiat.	VIOLAINES et GIVENCHY LES LA BASSEE.	14 415	14 415	HT	S	50	7 207	
TOTAL				66 759,00	66 759,00				33 379,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-069 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ENTRETIEN ECOLOGIQUE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 7.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

13 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	370 240,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	370 240,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9240.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-069 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80557.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Mission de maîtrise d'oeuvre sur le barrage de la Tour des Chaussées à Hesdin.	L'ouvrage concerne la commune d'Hesdin située sur la moyenne vallée de la Canche.	34 110	34 110	TTC	S	70	23 877	
80558.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la conception des ouvrages hydrauliques sur le moulin de la Bleuance à Beaurainville sur la Créquoise.	L'ouvrage concerne le moulin de la Bleuance à Beaurainville, commune située sur la partie basse de la Créquoise.	29 793,75	29 793,75	TTC	S	80	23 835	
80559.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECT	Travaux d'arasement du "barrage des treize saules" implanté sur la Quilienne, commune de Pas-en-Artois.	Ouvrage situé sur la commune de Pas-en-Artois, implanté sur la Quilienne, affluent rive droite de l'Authie	16 834	16 834	TTC	S	50	8 417	
80560.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECT	Etude de faisabilité et mission de maîtrise d'oeuvre du bras de contournement sur la Lys amont.	Bassin versant de la Lys, au niveau de la commune de Verchin.	37 950	37 950	TTC	S	70	26 565	
80561.00	FEDERATION DU NORD DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MI	Etude préalable à l'aménagement du barrage et à la restauration des milieux aquatiques de l'étang de Cousolre.	Etang fédéral de Cousolre situé sur une dérivation de la Thure en amont de la commune de Cousolre.	23 954	23 954	TTC	S	70	16 767	
80564.00	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	Programme de restauration et d'entretien écologique de la Selle, des Evoissons, de la rivière de Poix et de la rivière des Parquets suivant le plan de gestion 2010 / 2011, au titre de l'année 2010.	La Selle, la rivière des Parquets, La rivière de Poix, les Evoissons pour un linéaire de 72,6 km	38 650	38 650	TTC	S	50	19 325	
80565.00	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	Opérations expérimentales relatives au programme d'entretien écologique de la Selle, des Evoissons, de la rivière de Poix et de la rivière des Parquets suivant le plan de gestion 2010 / 2011, au titre de l'année 2010.	La Selle, la rivière des Parquets, La rivière de Poix, les Evoissons pour un linéaire de 72,6 km	29 350	29 350	TTC	S	80	23 480	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80581.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Etude préalable pour l'aménagement du dispositif de franchissement piscicoles des barrages de Boubers sur Canche.	Bassin versant de la Canche au niveau des barrages (2 sur la Canche et 1 sur le bras du Canard) de Boubers sur Canche.	8 372	8 372	TTC	S	70	5 860	
80583.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Etude complémentaire pour la renaturation du Filet Morand.	Le Filet Morand est un cours d'eau non domanial situé sur le bassin versant de la Deûle, il traverse les communes d'Ostricourt, d'Evin-Malmaison et de Leforest dans les départements du Nord et Pas-de-Calais.	68 239	68 239	HT	S	50	34 119	
80584.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VERTES VALLEES	Elaboration du dossier réglementaire "Loi sur l'Eau" pour la réalisation d'aménagements sur le Crinchon amont.	Le Crinchon est un affluent rive droite de la Scarpe dont la source se situe sur la commune de Bailleulmont. Le Crinchon se jette dans la Scarpe sur le territoire de St Nicolas.	14 776	14 776	TTC	S	70	10 343	
80585.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECT	Etude de restauration des habitats piscicoles sur le marais de Contes. Ce site regroupe d'une part un complexe d'étangs de 15 hectares, hérité de l'exploitation de la tourbe, et d'autre part, un affluent salmonicole de la Canche dénommé le Fliers.	Le marais communal de Contes est situé sur le bassin versant de la Canche à une dizaine de kilomètres à l'aval d'Hesdin.	33 560	33 560	TTC	S	70	23 492	
80587.00	FEDERATION DU NORD DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MI	Restauration de frayères à salmonidés sur la Selle amont. Le linéaire total concerné par les travaux s'étend sur 270 mètres et correspond à la restauration de 10 radiers pour un linéaire de création de 95 mètres.	Le tronçon à restaurer se situe sur la rivière Selle au niveau de la commune de St Souplet.	7 720	7 720	TTC	S	50	3 860	
80590.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECT	Travaux de restauration de la Lys amont.	Bassin versant de la Lys sur les communes de Lisbourg et Verchin pour un linéaire de cours d'eau de 6 km 300.	187 876	187 876	TTC	S	80	150 300	
TOTAL				531 184,75	531 184,75				370 240,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-070 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EROSION

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 7.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

9 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	72 305,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	72 305,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9242.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-070 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80505.00	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	Création d'une base de données "érosion".	Sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie	22 000	22 000	TTC	S	70	15 400	
80510.00	FONTAINE AU PIRE	Etude érosion sur la commune de Fontaine au Pire.	Sur la commune de Fontaine au Pire	8 523	8 523	HT	S	50	4 261	
80511.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ATREBATIE	Travaux de lutte contre le ruissellement à partir des terres agricoles.	Communes de Savy-Berlette et Berles-Monchel	24 405	24 405	TTC	S	50	12 202	
80512.00	UNION DES SYNDICATS D ASSAINISSEMENT DU NORD	Travaux de lutte contre l'érosion sur la Becque de St Jans Cappel.	Communes de Saint Jans Cappel et Berthen.	31 880	31 880	HT	S	40	12 752	
80516.00	SYND ECOULEMENT EAUX VIMEU	Travaux de lutte contre l'érosion sur le bassin versant de l'Avalasse et de l'Amboise.	Communes de Bourseville-Woignarue et Béthencourt sur Mer situées sur le Bassin versant de l'Avalasse et de l'Amboise.	9 840	9 840	HT	S	50	4 920	
80519.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Travaux de lutte contre l'érosion sur le bassin versant de l'Aa.	Bassin versant de l'Aa, les principales communes concernées sont : Coulomby/Seninghem, Merck St Liévin, Quelmes/Leulinghem, Verchocq, Renty, Wismes et Wavrans/Aa.	12 000	12 000	TTC	S	50	6 000	
80520.00	SICOM AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SELLE	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place sur 4 sous-bassins versants de la Selle (d'une superficie d'environ 650 ha), d'aménagements de lutte contre le ruissellement des terres agricoles.	Bassin versant de la Selle (59).	13 150	13 150	HT	S	40	5 260	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80521.00	BERTRY	Etude érosion sur la commune de Bertry.	Commune de Bertry située sur le bassin versant du Torrent d'Esnes	8 020	8 020	HT	S	50	4 010	
80522.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PEVELE	Etude hydrologique et agronomique sur les secteurs d'Esplechin en Belgique et Wannehain en France.	Bassin versant de l'Escaut, sur les secteurs de Lamain et d'Esplechin à Tournai (Belgique) et de Bourghelles, Wannehain et Camphin-en-Pévèle au sein de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle (France).	50 000	50 000	HT	S	15	7 500	
TOTAL				179 818,00	179 818,00				72 305,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-071 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 7.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	75 812,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	75 812,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9243.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-071 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80567.00	FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DU NORD - PAS DE CALAIS	Projet de restauration et de gestion de milieux naturels sur le Marais Salix à Lécuse et le Marais du Meer Straten à Guemps.	Le Marais Salix se situe sur la commune de Lécuse dans le département du Nord, en plein coeur de la vallée de la Sensée ; Le Marais du Meer Straten se situe dans le département du Pas-de-Calais sur la commune de Guemps, au niveau du lieu dit "Le Meer Straten".	71 028,20	58 097,20	TTC	S	12,23	7 105	
80568.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Acquisition foncière en vue de la préservation de 4,9 hectares de zones humides sur la commune de Moustier en Fagne (59).	Les prairies humides concernées par la démarche d'acquisition sont situées sur la commune de Moustier en Fagne, dans le département du Nord, sur le bassin versant de l'Helpe Majeure.	31 000	31 000	TTC	S	50	15 500	
80572.00	SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD	Réalisation de 3 plans de gestion de zones humides en périmètre de la zone RAMSAR visant à renforcer la connaissance du fonctionnement de ces zones humides d'une superficie de 848 hectares. Pour ce faire, 2 opérations sont prévues : - le suivi de la qualité environnementale des milieux gérés, - l'actualisation de 3 plans de gestion.	Les 3 plans de gestion concernent des marais qui se situent : - sur la basse vallée de la Somme et le marais de Saily-Bray d'une superficie globale de 453 ha situés sur les communes de Boismont, Noyelles-sur-mer, Ponthoile, Port-le-Grand et Saigneville ; - sur les marais de la Maye qui regroupent les marais de Bernay/Regnière et d'Arry d'une superficie globale de 110 hectares, situés sur les communes de Arry, Bernay-en-Ponthieu, Regnière-Ecluse et Rue ; - sur le massif dunaire du Marquenterre d'une superficie de 285 hectares situé sur les communes de Quend et Saint-Quentin-en-Tourmon.	51 355	51 355	TTC	S	50	25 677	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80577.00	TILLY CAPELLE	Travaux de restauration et plan de gestion du marais communal de Tilly-Capelle.	La zone humide se situe sur le commune de Tilly-Capelle au lieu dit "Le Grand Marais", sur le bassin versant de la Ternoise. Le site est composé de deux parcelles d'une superficie globale de 7,47 ha.	61 179,20	61 179,20	TTC	S	30	18 353	
80580.00	SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62	Entretien par fauche exportatrice des zones humides du domaine de Bellenville. Le projet vise à l'entretien de zones humides à enjeux patrimoniaux par la mise en place de fauche et de débroussaillage suivi d'exportation.	Le domaine de Bellenville est un espace naturel sensible qui s'étend sur 54 hectares sur les communes de Beuvry et de Saily Labourse, situées sur le bassin versant de la Lys.	18 355	18 355	TTC	S	50	9 177	
TOTAL				232 917,40	219 986,40				75 812,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-072 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DE LA GESTION DES CRUES POUR 4
DOSSIERS AVEC ENGAGEMENTS DIFFERES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n° 7.5.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

4 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	835 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	835 000,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour engager les participations financières au plus tard en janvier 2010, établir et signer avec chaque Maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9244.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-072 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
	Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Mobilisation du champ d'expansion de crues - conception phase II	13 Sites situés essentiellement sur la haute vallée de l'Aa en amont de Ouve-Wirquin et sur le Bléquin et ses affluents.	400 000	400 000	HT	S	50	200 000	
UNION DES SYNDICATS D ASSAINISSEMENT DU NORD	Acquisition de terrains complémentaires nécessaires à la création d'une zone d'expansion de crues prévue sur le bassin versant la Bourre.	La rivière Bourre située sur le bassin versant de la Lys à hauteur des communes de Borre, Hazebrouck et Vieux Berquin.	450 000	450 000	HT	S	50	225 000	
SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Travaux de création d'un bassin d'expansion de crues de 70 000 m3 en lit majeur du ruisseau de Bertenaire sur des terres boisées et agricoles. Surface globale d'emprise : 3,6 ha.	Bassin de l'Hermite situé sur le bassin versant de la Liane à hauteur de la commune de Baincthun.	950 000	950 000	HT	S	20	190 000	
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE 59 62 DES WATERINGUES	Réhabilitation et modernisation du parc des ouvrages et des serveurs informatiques de l'institution des Wateringues.	Ce programme concerne les ouvrages suivants : les stations de Tixier à Dunkerque, de Basse Colme à Bergues, de Calais : Pierrettes et Marck.	590 000	550 000	HT	S	40	220 000	
TOTAL			2 390 000,00	2 350 000,00				835 000,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-073 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ELABORATION ET SUIVI DE SAGE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-134 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à la planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins,
 - Vu le rapport présenté au point n 7.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	244 642,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	244 642,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9290.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-073 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80524.00	SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	Mise à jour d'une base de données SIG et réalisation d'un atlas cartographique du SAGE Audomarois dans le cadre de la procédure de révision suite aux modifications induites par la LEMA et la prise en compte du SDAGE Artois-Picardie 2009.	Le territoire concerné est le bassin versant du SAGE Audomarois. Le bureau de l'animatrice chargée de cette opération se trouve à la Maison du Parc à Le Wast (62).	9 500	9 500	TTC	S	70	6 650	
80530.00	SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	Mise à jour d'une base de données SIG et réalisation d'un atlas cartographique du SAGE du Boulonnais dans le cadre de la procédure de révision suite aux modifications induites par la LEMA et la prise en compte du SDAGE Artois-Picardie 2009.	Le territoire concerné est le bassin versant du SAGE du Boulonnais. Le bureau de l'animatrice chargée de cette opération se trouve à la Maison du Parc à Le Wast (62).	9 500	9 500	TTC	S	70	6 650	
80547.00	UNION DES SYNDICATS D ASSAINISSEMENT DU NORD	L'objectif de cette action est d'assurer le renouvellement de l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser pour 3 années supplémentaires.	SAGE de l'Yser.	103 800	103 800	TTC	S	70	67 200	
							SF	F	7 800	
80548.00	INST INTERDEP. AMENAGEMENT VAL SENSEE	Etude d'un délestage des eaux de la Scarpe vers la Sensée en période de crues.	Bassin versant du SAGE de la Sensée.	33 488	33 488	TTC	S	60	20 092	
80549.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Enquête publique préalable à l'approbation du SAGE de la Canche : Après l'adoption par la Commission Locale de l'Eau en date du 20 juillet 2009, le projet de SAGE de la Canche doit faire l'objet de l'enquête publique et des procédures réglementaires afférentes, préalablement à son approbation.	Bassin versant du SAGE de la Canche.	23 000	23 000	TTC	S	70	16 100	
80551.00	SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D OPALE	L'objectif de cette action est de reconduire la mission d'animation du SAGE du Delta de l'Aa.	Bassin versant du SAGE du Delta de l'Aa.	144 000	136 800	TTC	S	70	90 300	
							SF	F	7 800	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80556.00	SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D OPALE	Le projet vise à la mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation du SAGE du Delta de l'Aa.	Bassin versant du SAGE du Delta de l'Aa.	31 500	31 500	TTC	S	70	22 050	
TOTAL				354 788,00	347 588,00				244 642,00	

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-074 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : APPUI A LA GESTION CONCERTEE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-134 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à la planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins,
 - Vu le rapport présenté au point n 7.7.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 6 Novembre 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	101 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	101 000,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9291.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 09-I-074 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
80602.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Animation territoriale relative à la mission de préfiguration du contrat de baie de la Canche. D'un point de vue administratif, sont concernées par cette opération 20 communes (dont la commune de Camiers qui ne fait pas partie du périmètre d'élaboration du SAGE de la Canche) et 2 intercommunalités (Communauté de Communes du Montreuillois et Communauté de Communes de Mer et Terres d'Opale).	Bassin versant de la Canche. Au regard du suivi de la qualité des eaux pour l'atteinte du bon état écologique, la baie de Canche correspond à la masse d'eau FRAC05 intitulée la Warenne-Ault. On distingue 4 zones de par leurs caractéristiques naturelles ou leurs usages : - La basse vallée de la Canche de Montreuil à Etaples/Mer, - Les bas-champs sur les communes de La Caloterie, Saint-Josse et Cucq, - L'estuaire de la Canche sur les communes d'Etaples/Mer et Le Touquet, - Les marais de Balançon et de Villiers sur les communes de Cucq et Merlimont.	140 000	140 000	TTC	SF	F	10 000	
							S	70	91 000	
TOTAL				140 000,00	140 000,00				101 000,00	

* SF : Subvention forfaitaire
S : Subvention